

*Echanges édifiants entre Driss Lachguar et les membres du Conseil national USFP-Europe*

# L'intérêt de la nation et du parti domine les débats

Page 3

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9060

Mardi 7 Juillet 2020



## Feu ravageur

*Les oasis à la merci des flammes*

Page 2

Les thèses fallacieuses du Polisario ne font plus recette à Tindouf



Page 4

1.107 cas de triche au bac détectés

*Les examens se sont déroulés dans de bonnes conditions de respect des mesures préventives*



Page 6

Contraction de l'économie nationale de 13,8% au deuxième trimestre sous l'effet du Covid-19



Page 15

# Feu ravageur

## *Les oasis à la merci des flammes*

Actualité



Un autre été catastrophique dans les régions oasiennes marocaines. En effet, de sévères incendies se sont produits ces derniers mois détruisant des centaines d'hectares qui font partie des richesses naturelles du Maroc. « Il s'agit d'un phénomène nouveau et étrange qui s'est amplifié davantage durant ces dernières années et qui se poursuit jusqu'à présent. En quelques mois, le feu a touché l'oasis de Mazgata, Afala O'ndra, Douar Malal et Taranata où 6.000 hectares ont été consumés par l'incendie », nous a indiqué Jamal Akchbabe, président de l'Association des amis de l'environnement à Zagora (AAEZ).

Selon lui, plusieurs facteurs directs et indirects expliquent en partie cette catastrophe naturelle. « Le contexte de la sécheresse qui perdure depuis 2014 a fortement affecté les ressources hydriques souterraines et superficielles de la région. En effet, la pluviométrie n'y a pas dépassé les 30 mm par année. Cette situation a fortement trans-

formé près de 26.000 hectares en terres désertiques et sèches, ce qui a impacté, en conséquence, l'hygrométrie de la région et créé des conditions idéales pour les départs de feu », nous a-t-il expliqué. Et de poursuivre : « Des facteurs humains sont également derrière ces incendies. En effet, la négligence des parties concernées, à savoir le Fonds de développement agricole et les agriculteurs, l'émigration de la population oasienne et l'émergence de nouvelles alternatives agricoles comme la culture de la pastèque ont préparé les conditions nécessaires pour que ces oasis commencent à se consumer ».

Greenpeace a déjà alerté l'année dernière sur le risque de disparition de ces oasis à cause du réchauffement climatique, de la hausse des températures et de leur impact sur les ressources en eau et, en conséquence, sur les activités agricoles spécifiques à ces zones.

Selon l'ONG, les périodes de sécheresse sont de plus en plus longues, avec des fréquences passant d'une fois tous les cinq ans à une

fois tous les deux ans. « Notre dépendance aux énergies fossiles comme source principale d'électricité a réchauffé la terre, ce qui fait que ces oasis ont vécu des changements fondamentaux dans leur écosystème », indique l'antenne MENA de l'ONG.

« Ce dont les oasis marocaines sont témoins est un exemple des effets du changement climatique dans le monde, de la disparition de civilisations et de peuples ainsi que de la déperdition de zones naturelles importantes pour l'équilibre environnemental », ajoute la même source.

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural, de l'Eau et des Forêts a révélé que les deux tiers environ des habitats de l'oasis marocaine ont disparu au cours du siècle dernier, et ce processus s'est accéléré lors des dernières décennies, avec des températures en augmentation sensible. Pourtant, le Maroc ne fait pas exception puisque le phénomène de disparition des oasis affecte le reste des pays du Maghreb.

Le président de l'AAEZ estime que la période du confinement a beaucoup participé à la propagation des feux. « Lors de cette période, les oasis se sont transformées en abris pour la population de la région. Mais, cette transformation a causé des dégâts à cause de la malveillance (carbonisation et utilisation non contrôlée des feux par la population, bergers, apiculteurs et enfants) », nous a-t-il précisé. Et d'ajouter : « En trois mois seulement, des milliers d'hectares ont été incendiés, ce qui aura des conséquences graves sur le rôle économique et écologique que jouent ces oasis ».

Du côté des pouvoirs publics, c'est silence radio. « Aucune enquête judiciaire ou administrative n'a été diligentée concernant les causes de ces incendies. Il n'y a même pas eu de débat concernant ce sujet ni programme de sensibilisation ou de communication. Ce qui en dit long sur l'intérêt et la place accordés au patrimoine naturel national », a conclu Jamal Akchbabe.

Hassan Bentaleb



*Echanges édifiants entre Driss Lachgar et les membres du Conseil national USFP-Europe*

## L'intérêt de la nation et du parti domine les débats



La réunion des membres du Conseil national de l'USFP en Europe (France, Belgique, Espagne, Italie, Suède, UK) avec le Premier secrétaire de l'USFP tenue vendredi 5 juillet par la technique de la vidéoconférence a été caractérisée par la franchise dans le débat des thèmes et des problématiques qui préoccupent tous les Itihadis.

Dans son exposé politique au début de cette réunion, le Premier secrétaire, Driss Lachgar, a évoqué la crise sanitaire du Covid-19 qui a changé la face du monde. Selon lui, cette petite molécule a provoqué des transformations profondes à tous les niveaux : économique, politique et social, soulignant que l'humanité est obligée de coexister avec cette pandémie en attendant un traitement efficace ou un vaccin contre elle, avec les conséquences qui en découlent.

Concernant la gestion de la pandémie de Covid-19, le dirigeant socialiste a mis en avant que le Maroc a été exemplaire dans la gestion de cette crise grâce à la politique de prévention qu'il a menée dès le début, rappelant que plusieurs Marocains résidant à l'étranger ont trouvé la mort lors de cette crise sanitaire. A cet égard, il a présenté au nom de l'USFP ses condoléances aux familles de ceux qui sont décédés dans ces circonstances difficiles marquées par la fermeture des frontières et les conditions d'inhumation qui étaient très spéciales en l'absence de membres de la famille et de proches des victimes.

Par ailleurs, il a mis en garde contre la complexité de la situation notamment au niveau économique, ajoutant que « le pays sera confronté à des défis liés aux effets de la pandémie au cours des prochaines années au niveau économique et social. Et dans ce cadre, l'USFP a proposé l'instauration d'un impôt sur la fortune afin de renforcer la solidarité sociale ».

Driss Lachgar a rappelé la Plateforme d'orientation qu'il a proposée pour encadrer le dialogue

itihadi sur la conjoncture actuelle et dans laquelle il a souligné que la pandémie constitue une opportunité pour le lancement d'un modèle de développement sur des bases saines.

Il a, en outre, salué le travail effectué par les militants itihadis en Europe et a félicité ceux qui ont été élus lors des dernières élections municipales en France, notamment Farid Housni dans la ville de Bagneux en banlieue parisienne ou Zohra Derras à Amiens. Il a également salué le travail réalisé par le secrétariat régional de l'USFP en Espagne en vue de coordonner avec les alliés socialistes de ce pays voisin, ainsi que l'action associative et syndicale menée par des militants itihadis en Italie.

Lors de cette réunion, le Premier secrétaire a abordé les derniers développements de la question palestinienne et la décision d'Israël d'annexer des territoires palestiniens, affirmant que « l'USFP est la seule partie marocaine qui a exprimé sa solidarité avec les Palestiniens et a lancé une pétition. Tous les Itihadis se sont mobilisés pour défendre cette cause qu'ils considèrent comme juste ». Pour le dirigeant itihadi, la mobilisation au niveau international a forcé le régime sioniste à revenir momentanément sur sa décision, ce qui peut être considéré comme un acquis temporaire qui exige que tous les libéraux du monde défendent le principe du droit du peuple palestinien à édifier son Etat indépendant à l'intérieur des frontières de 1967.

Concernant la situation en Libye, Driss Lachgar a expliqué que le Maroc est à l'origine de l'initiative de l'accord de Skhirat. Lequel accord est « jusqu'à présent considéré comme la source de légitimité reconnue par les Nations unies. La situation aujourd'hui en Libye ne peut être résolue que politiquement, et toutes les parties au conflit en Libye doivent se mettre à la table de négociations. Nous sommes heureux que l'Etat, par le biais du ministre des Affaires étrangères, ait soutenu cette proposition en venant à une solution politique à laquelle toutes les parties contribuent ». Et d'ajouter : « Nous

sommes concernés par la question libyenne, où les pays étrangers sont sur le point de s'affronter ».

S'agissant de la vie interne du parti, Driss Lachgar a souligné que « malgré les circonstances exceptionnelles, j'ai tenu des rencontres avec les différentes régions afin de connaître les problèmes et gérer la situation face à cette pandémie dans plusieurs régions grâce aux techniques de communication à distance qui nous ont permis de nous rencontrer aujourd'hui entre nous. Il faut profiter de ces techniques en vue de faire passer nos positions et d'envoyer les documents du parti à tous les militants ». A cet égard, il a salué les médias du parti, à savoir Al Itihad Al Ichiraki, Libération et Anouar Press, qui ont joué un rôle important pendant cette pandémie.

Le Premier secrétaire du Parti de la Rose a mis en avant qu'il demandera aux médias du parti de réserver une tribune hebdomadaire dédiée à la discussion libre et à l'expression de toutes les opinions. Quant aux Marocains du monde, Driss Lachgar a égayé un certain nombre de propositions que l'USFP compte présenter prochainement, qu'il s'agisse de la représentation des MRE dans les institutions, ainsi qu'une proposition réglementaire sur la représentation des MRE au sein du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME).

Il a également indiqué que l'USFP a des propositions concernant la simplification des procédures administratives pour les MRE, en particulier en ce qui concerne la conservation des biens immobiliers, ajoutant qu'il enverrait des propositions aux membres du Conseil national à l'étranger à partir de la semaine prochaine et qu'il attendrait leurs propositions.

Après cet exposé politique du Premier secrétaire, la discussion s'est ouverte avec les membres du Conseil national du Parti en Europe, un débat qui a duré près de cinq heures. En effet, le débat a porté sur les problématiques de la participation politique des Marocains du

monde, de l'absence de représentation au sein du CCME, de la Fondation Hassan II et du Conseil européen des oulémas, ainsi que de l'exclusion des Marocains du monde de toutes les instances de gouvernance.

Les participants ont évoqué le scandale des deux ministres au sein du gouvernement Saad Eddine El Otmani, qui n'ont pas respecté les droits de leurs employés, ce qui aurait un impact négatif sur l'image du Maroc dans les forums internationaux, d'autant plus qu'ils représentent le Maroc à l'étranger sur les questions des droits de l'Homme pour Mustapha Ramid et du travail pour Mohamed Amezrag.

Ils ont, en outre, mis l'accent sur la nécessité de préserver l'unité du parti autour de sa direction et de maintenir sa cohésion face aux différentes attaques qui le visent, notant que l'USFP est le parti du dialogue, de la discussion, de l'expression des opinions et de proposition des alternatives en toute honnêteté et courage. Ils ont exprimé leur fierté des positions du parti rejetant toute loi visant à régulariser les réseaux sociaux incluant des dispositions qui violent les droits de l'Homme et portent atteinte à la liberté d'opinion et d'expression, tout en saluant les propositions du parti qui ont été présentées, en particulier celle relative à l'instauration d'un impôt sur la fortune et de la justice fiscale ou celle concernant l'interdiction du cumul de salaires et d'indemnités pour les fonctions représentatives.

Lors de cette rencontre, les intervenants ont appelé les Marocains du monde à adhérer aux associations et aux partis politiques dans les pays de résidence, notamment les partis de gauche.

Il y a lieu de souligner que cette réunion avec les membres du Conseil national de l'USFP en Europe s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations prises lors de la réunion du Bureau politique les 27 et 28 mai dernier.

Mourad Tabet

# Les thèses fallacieuses du Polisario ne font plus recette à Tindouf

Depuis plusieurs mois, les manifestations en tous genres sont devenues le lot quotidien des camps de Tindouf, malgré la violence par laquelle les miliciens du Polisario les dispersent. Mais la goutte qui a fait déborder le vase pour Brahim Ghali et ses lieutenants, c'est la création d'un mouvement d'opposition par ceux-là mêmes qui, hier encore, défendaient ses thèses tant à l'intérieur du territoire algérien qu'à l'étranger. Pour détourner l'attention des populations de la situation catastrophique qu'elles endurent, les caciques du Polisario n'ont pas trouvé mieux que de commencer à réclamer à tue-tête la nomination d'un nouveau médiateur de l'ONU pour le Sahara.

Ayant épuisé toutes les cartes dans leur bataille diplomatique contre le Maroc à l'ONU, à l'Union européenne ou à l'Union africaine, le Polisario et l'Etat algérien dont les caisses et les réserves de change ont été asséchées par la chute des prix du pétrole, n'ont aujourd'hui plus rien à offrir aux populations des camps de Tindouf pour apaiser leur colère, mise à part la propagande véhiculée par les médias à la solde du pouvoir algérien ou la violence et la torture dans lesquelles les miliciens entre-



nus par Ghali et sa bande excellent.

Le Polisario se sent également délaissé par ses rares soutiens sur le continent africain. Notamment l'Afrique du

Sud et le Nigeria qui pataugent dans leurs propres problèmes que la pandémie du coronavirus a accentués.

De l'avis de plusieurs experts et ob-

servateurs, le Front Polisario est, en effet, au crépuscule de sa prétentieuse et aventureuse existence.

Ahmadou El-Katab

## Nicolas Bay interroge Bruxelles sur les détournements de l'aide humanitaire européenne



Dans un communiqué qu'il a rendu public, l'eurodéputé et vice-président du groupe Identité et démo-

cratie, le Français Nicolas Bay écrit : «En janvier 2015, un rapport de l'Union européenne (UE) rédigé en 2007 par l'Office européen de lutte

anti-fraude était enfin publié, dévoilant un système de détournement massif d'aide humanitaire orchestré par le Front Polisario avec la complicité de l'Algérie».

Ce rapport accablant, ajoute le parlementaire français, indiquait que le nombre réel des résidents des camps de Tindouf situés en territoire algérien et contrôlés par le Polisario, était totalement inconnu : les autorités interdisent à l'UE d'envoyer une mission sur place pour évaluer la situation. Une audition au Parlement européen datant de juillet 2015 a même révélé que l'Algérie, qui réceptionne l'aide au port d'Oran, imposait une taxe de 5% sur tout produit débarqué dans ce port qui était le seul par lequel l'aide pouvait être acheminée.

Le communiqué cite le témoignage de Mohamed Chérif Larossi, un ancien militant du Front Polisario publié le mardi 30 juin, par le site d'information indépendant EUtoday. Celui-ci

affirme que le trafic se poursuit activement. Une large partie de l'aide humanitaire est, chaque année, revendue en Algérie, en Mauritanie et au Mali pour financer les activités diplomatiques et autres opérations menées par le Polisario contre la souveraineté territoriale du Maroc sur instruction algérienne.

Concluant son communiqué, le parlementaire a rappelé que le Maroc a toujours été un allié fiable de la France et de l'Union européenne, notamment dans la lutte contre le terrorisme islamiste. Pourquoi Bruxelles refuse-t-elle d'enquêter sur ces actes malgré les preuves qui s'accumulent ? Pourquoi l'UE continue-t-elle d'envoyer près de 10 millions d'euros par an de matériel à un camp dont elle ne connaît même pas le nombre réel d'habitants ? Cet argent est celui des contribuables européens : il est donc temps de demander des comptes à Bruxelles et à l'Algérie !

Synthèse : A.E.K



# La marocanité du Sahara ou l'obsession algérienne



La presse algérienne, sous la houlette de l'APS, a relayé ce week-end une dépêche de cette même agence, attribuant au Haut représentant de l'Union européenne (UE) pour la politique étrangère Josep Borrell des propos qu'il n'a jamais dits sur le Sahara marocain. Une énième fake news !

«L'UE ne reconnaît pas la marocanité du Sahara occidental», titrait l'agence dans cette dépêche datée du 4 juillet, dans l'euphorie stalinienne de la célébration par le peuple frère algérien de l'indépendance du pays, suspendue à celle qui marquera la véritable victoire cette fois-ci sur l'oppression et le népotisme.

Un fact checking rapide démontre l'absurdité de cette nouvelle sortie désespérée des garde-chiourmes de l'agence algérienne, quadrillée par les sbires d'un pouvoir crépusculaire.

En fait, Josep Borrell a souligné dans sa réponse à une question parlementaire que l'UE et le Maroc ont conclu un accord le 19 juillet 2019 qui confirme l'application des préférences tarifaires aux produits originaires du Maroc, y compris ceux du Sahara marocain, avec un impact positif sur le développement durable des provinces du Sud.

La réponse du Haut représentant de l'UE trouve son fondement dans la position de l'Union au sujet du Sahara qui a été adoptée en juin 2019 lors du Conseil d'Association Maroc-UE, par tous les Etats membres.

Il s'agissait de la première fois où le Maroc et l'Union européenne adoptent un langage commun sur cette question et la haute représentante de l'époque Federica Mogherini l'avait bien souligné lors de la conférence de presse conjointe sanctionnant les travaux de ce conseil.

Cette position commune, qui n'a pas été du goût des adversaires du Royaume, a réaffirmé l'appui de l'UE aux efforts du Secrétaire général de l'ONU pour poursuivre le processus visant à parvenir à une solution politique, juste, réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara, qui repose sur le compromis en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la résolution 2468 du 30 avril 2019. L'UE avait également pris note positivement des efforts sérieux et crédibles menés par le Maroc, en ignorant magistralement les gesticulations

des autres parties.

Cette position a été réitérée par Josep Borrell à l'occasion de sa rencontre à Bruxelles avec le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita en janvier 2020.

La fake news de l'APS traduit donc le désespoir des spin doctors de la manip d'Etat algérienne, notamment après les multiples échecs essayés sur le terrain européen ces dernières années.

A travers l'instrumentalisation des réponses des hauts responsables européens aux questions de certains eurodéputés, l'Algérie cherche non seulement à gagner du temps mais aussi à se dérober de sa responsabilité quant au maintien du statu quo dans la région.

Le conflit artificiel autour du Sahara marocain constitue également un alibi classique du régime d'Alger pour entretenir sa stratégie de tension à l'égard du Maroc et justifier ses dépenses militaires hallucinantes (9,6 milliards de dollars, soit 5,3% du PIB du pays en 2018).

La doctrine de l'UE sur la question nationale s'aligne désormais sur la position onusienne exprimée dans les dernières résolutions qui privilégient le pragmatisme, le réalisme, la durabilité et l'esprit de compromis.

Quant à l'applicabilité au Sahara marocain des accords conclus entre le Maroc et l'UE, la position de l'Union européenne ne souffre aucune ambiguïté : «Les autorités marocaines sont chargées de contrôler la conformité aux normes de commercialisation des fruits et légumes frais sous leur contrôle et ces autorités sont responsables des contacts avec l'Union» (réponse de Janusz Wojciechowski, Commissaire européen à l'Agriculture à une question parlementaire

février 2020).

Quelques jours plus tard, même question, même position de l'UE sous la plume cette fois-ci de Paolo Gentiloni, Commissaire européen aux affaires économiques : Les autorités douanières du Maroc sont responsables de la délivrance de certificats d'origine valides pour les produits issus des provinces du Sud du Royaume (réponse du commissaire à une question parlementaire le 26 mars 2020).

Voilà qui peut rassurer l'APS et ses mentors qui ne veulent toujours pas intégrer cette vérité immuable : Le Sahara fait partie intégrante du territoire du Royaume du Maroc. C'est avec le Maroc que l'UE a conclu ses accords couvrant le Sahara et ses produits. C'est le Maroc qui est le partenaire commercial de l'UE. Et c'est sur le Maroc que l'UE compte pour assurer l'application des règles.

Les produits issus des provinces du Sud incorporent les valeurs des entreprises, des travailleurs et de la population locale. La marocanité du Sahara fait donc partie intégrante du produit et du processus de sa production et de son exportation.

Ni l'Algérie, ni son pantin polissien ne peuvent prétendre à un quelconque droit sur ces questions.

D'ailleurs, dans chaque affaire portée devant la Cour de justice de l'UE, le recours du Polisario est rejeté systématiquement comme « irrecevable ».

Au moment où l'Algérie poursuit son acharnement maladif, le Maroc et l'UE continuent à avancer en partenaires stratégiques et à consolider le droit de la population locale au développement à travers des accords bénéfiques à l'ensemble des régions du Royaume.



Les fake news de l'APS témoignent du profond désespoir des spin doctors de la manip d'Etat orchestrée par Alger

# 1.107 cas de triche au bac détectés

*Les examens se sont déroulés dans de bonnes conditions de respect des mesures préventives*



La première étape de la session normale de l'examen national unifié du baccalauréat (2020) pour les candidats des filières littéraires, des sciences humaines et de l'enseignement originel, s'est déroulée dans de bonnes conditions, en termes de mesures préventives et organisationnelles, a indiqué le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supé-

rieur et de la Recherche scientifique.

Cette étape a connu l'implication de tous les candidats, des cadres éducatifs et administratifs et de tous les intervenants, dans la mise en œuvre et du respect total des mesures préventives préconisées afin d'assurer la santé et la sécurité de tous dans le contexte de lutte contre le coronavirus, indique dimanche un communiqué du ministère.

Selon la même source, le nombre des candidats inscrits dans cette filière a atteint 181.662, dont 150.655 ont été présents à l'examen, soit un taux de 97,7% chez les scolarisés et 65,7% libres.

Le déroulement de ces épreuves a été marqué, comme à l'accoutumée, par la mise en œuvre des procédures en matière de répression des fraudes, ce qui a permis la détection de 1.107 cas, soit une baisse

de 18% par rapport à la session précédente, précise le communiqué, ajoutant que des procès-verbaux (PV) ont été rédigés à cet effet et seront soumis aux commissions régionales pour qu'elles prononcent les sanctions disciplinaires qui s'imposent conformément à la loi 02.13 relative à la répression de la fraude aux examens scolaires.

Ces épreuves ont connu aussi la participation de six candidats infectés par le coronavirus (Covid-19) dans les centres mis en place à cet égard au niveau des hôpitaux à Benslimane et à Sidi Yahya El Gharb et de 311 candidats en situation de handicap parmi 539 au total, précise-t-on.

Le nombre de détenus qui ont passé l'examen au sein des établissements pénitentiaires dans cette filière a, quant à lui, atteint 597, sur un total de 870 candidats qui passent l'examen cette année, relève le ministère, notant que l'opération de correction a débuté au niveau de tous les centres de correction parallèlement au déroulement des examens.

Après avoir salué les efforts consentis par tous les intervenants en faveur de la réussite des différentes étapes de cette échéance nationale, la préservation de la crédibilité du diplôme du baccalauréat et du droit d'égalité des chances, le département de tutelle a appelé à poursuivre les efforts dans ce sens pour le déroulement des épreuves des filières scientifiques, techniques et du baccalauréat professionnel qui se tiendront les 6, 7, 8 et 9 juillet 2020, en adoptant les mêmes mesures préventives et organisationnelles.

## Saad Dîne El Otmani reçoit les parlementaires de la région de Fès-Meknès ravagée par la grève

Le chef du gouvernement, Saad Dîne El Otmani, a tenu, samedi soir, une rencontre avec une délégation des parlementaires de la région de Fès-Meknès, issus de différents partis (majorité et opposition), pour débattre des répercussions de la tempête de grêles qui a touché la région en juin dernier.

Cette rencontre, qui intervient à la demande des parlementaires de la région, a été consacrée à l'examen des dégâts subis par le secteur agricole dans la région suite à cette catastrophe, indique un communiqué du département du chef du gouvernement.

Au début de cette rencontre, les parlementaires ont mis en exergue la Haute sollicitude de SM le Roi Mohammed VI qui a donné ses Hautes instructions au ministre de tutelle pour effectuer une visite de terrain aux zones touchées.

Ils ont aussi exprimé leurs remerciements au chef du gouver-

nement qui a répondu favorablement à la demande de la tenue de cette rencontre, ainsi que pour les propositions faites par le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts suite à sa visite de terrain.

Les parlementaires ont, par la suite, donné un aperçu des énormes dégâts causés à plus de 19.000 hectares suite à cette catastrophe et qui a affecté les fruits, les céréales, les arbres et les équipements, outre ses répercussions négatives sur la main-d'œuvre, ajoute la même source.

Ils ont formulé leurs propositions pour faire face aux répercussions sur le secteur, souligne le communiqué, notant que ces propositions portent sur les aspects de soutien financier, logistique et de gestion, ainsi que les volets assurance et financement, en vue d'atténuer les dégâts causés à plusieurs catégories d'agriculteurs et les autres personnes opérant dans le secteur agricole.



Saad Dîne El Otmani a, à cette occasion, exprimé sa solidarité avec les agriculteurs dans cette épreuve, ainsi que son estime et sa gratitude pour leurs efforts et leur labeur pour l'approvisionnement régulier des

citoyens en produits agricoles, notamment dans les conditions exceptionnelles qu'a connues le Maroc à cause de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Le chef du gouvernement a, au terme de cette rencontre, re-

mercié les parlementaires pour leurs initiatives et propositions et leur a promis de les étudier avec le ministre de l'Agriculture et d'y accorder tout l'intérêt de la part du gouvernement, conclut le communiqué.



# Poursuite des opérations de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger

*303 personnes regagnent le Royaume via l'aéroport Agadir-Al Massira*

**303** Marocains bloqués au Canada, suite à la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes en raison de la pandémie de Covid-19, ont regagné dimanche matin le Royaume, via l'aéroport Agadir-Al Massira dans le cadre d'une opération prise en charge par les autorités marocaines.

Cette opération a profité notamment aux personnes souffrant de maladies chroniques ou ayant subi des opérations chirurgicales, outre les enfants et les nourrissons.

L'opération de rapatriement, organisée par l'ambassade et le consulat général du Maroc au Canada en collaboration avec les autorités canadiennes, s'est déroulée dans le plein respect des mesures de précaution et du protocole sanitaire en vigueur.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de l'aéroport Agadir-Al Massira, Mohamed Bahaj, a indiqué que ce vol de Royal Air Maroc (RAM) en provenance de Montréal est le 24ème qui a atterri à cet aéroport dans le cadre de l'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger.

Cette plateforme aéroportuaire a accueilli jusqu'à au-

jourd'hui 3.974 rapatriés en provenance de plusieurs pays, a relevé le responsable, rappelant que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour faciliter les formalités douanières et permettre aux bénéficiaires de cette opération de récupérer leurs bagages de manière fluide et ordonnée, dans le respect total des mesures préventives et du protocole sanitaire en vigueur.

Ces personnes ont été embarquées à bord de bus à destination d'établissements hôteliers d'Agadir, où elles ont été soumises aux tests de dépistage au nouveau coronavirus (Covid-19) et seront confinées selon les procédures sanitaires en vigueur et dans les meilleures conditions.

A cette occasion, les Marocains rapatriés ont fait part de leur joie et soulagement de regagner la mère patrie ainsi que de leur satisfaction quant aux mesures prises au niveau de l'aéroport Agadir-Al Massira, exprimant leurs vifs remerciements à SM le Roi Mohammed VI pour cette noble initiative.

A rappeler que toutes ces opérations de rapatriement suivent le même protocole sanitaire, avec des tests de dépistage au virus à l'arrivée et un confi-



nement de neuf jours dans le cadre du suivi médical nécessaire, le but étant de s'assurer que ces personnes ne constitueront pas un danger pour elles-mêmes ou pour leurs familles et

leur entourage.

Plusieurs centaines de Marocains bloqués à l'étranger ont regagné le Maroc à bord de vols en provenance de l'Algérie, de la région espagnole d'Andalou-

sie, de Madrid, de Barcelone et des Iles Canaries, ainsi que d'Istanbul. Ces opérations de rapatriement se poursuivront et devront concerner prochainement d'autres régions et pays.

## *230 nouveaux rapatriés de Turquie*



L'opération de rapatriement des Marocains bloqués en Turquie s'est poursuivie, samedi, avec l'organisation de deux vols transportant 230 citoyens marocains et environ 70

ressortissants de Thaïlande, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et d'Ukraine, dont le rapatriement a fait l'objet d'une coordination à Istanbul.

Ces deux vols s'inscrivent dans le

cadre du programme de rapatriement des Marocains bloqués en Turquie pour cette semaine, et qui comprend neuf vols ayant permis le rapatriement de plus de 1300 Marocains suite à la déci-

sion du Royaume de fermer ses frontières pour endiguer la propagation de l'épidémie de coronavirus.

Le consul général du Maroc à Istanbul, M'hamed Ifriquine, a indiqué que les services du consulat ont supervisé, la semaine dernière, l'opération de rapatriement de plus de 1500 citoyens, soulignant que la liste des bénéficiaires de cette opération humanitaire a été établie selon des critères précis, stricts et transparents et en coordination avec l'administration centrale.

Il a rappelé dans ce contexte que le consulat avait pris en charge les frais d'hébergement, dans des hôtels classés à Istanbul et Bursa pendant plus de trois mois, d'environ 3000 Marocains bloqués en Turquie.

Par ailleurs, le consulat général du Royaume à Istanbul a appelé les citoyens marocains qui ne disposent pas de passeport à contacter ses services afin de fixer une date pour identifier les personnes concernées et établir des passeports de passage leur permettant de regagner le Maroc.



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox







## Des nombres d'infections record aux Etats-Unis



**L**a pandémie a fait au moins 531.789 morts dans le monde depuis l'apparition de la maladie fin décembre en Chine (Fenêtre)

Des hôpitaux au bord de la saturation et des élus qui tirent la sonnette d'alarme: la flambée des cas de coronavirus se poursuit sans trêve aux Etats-Unis, ainsi qu'au Mexique, en Inde, au Chili, tandis qu'en France, l'emblématique musée du Louvre va rouvrir ses portes.

L'Amérique, qui célébrait ce week-end sa fête nationale, enregistre depuis plus d'une semaine des nombres d'infections record, bien que le président Donald Trump continue de minimiser la crise, dont il a assuré qu'elle était "sur le point" de s'achever.

Le pays a recensé près de 40.000 cas et 234 nouveaux décès au cours des 24 dernières heures, selon un dernier bilan publié dimanche par l'Université Johns Hopkins, qui fait référence.

Ne cachant pas son exaspération, le maire démocrate de la ville texane d'Austin, Steve Adler, avait auparavant qualifié le ton du président de "dangereux" pour les habitants de sa ville, dont les services de réanimation risquent d'être débordés "d'ici dix jours".

"Si nous n'infléchissons pas la trajectoire, nos hôpitaux pourraient être surchargés dans deux semaines", a-t-il déclaré sur CNN.

La maire de la ville de Phoenix, Kate Gallego, a abondé dans son sens: "Nous avons ouvert beaucoup trop tôt en Arizona", a-t-elle déploré, plaidant pour un confinement de la population.

Nick Cordero, célèbre acteur de Broadway âgé de 41 ans, est décédé dimanche après avoir combattu la maladie pendant 95 jours, a annoncé sa femme.

La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 531.789 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles dimanche à 19h00 GMT.

Plus de 11 millions de cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués dans 196

pays et territoires depuis le début de l'épidémie, dont un peu plus de la moitié sont aujourd'hui considérés comme guéris.

La tendance demeure également inquiétante dans plusieurs pays d'Amérique latine. Le Chili a annoncé dimanche avoir franchi le seuil des 10.000 morts, et la Colombie celui des 4.000 morts. Au Pérou, le nombre de personnes contaminées dépasse les 300.000, dont plus de 3.600 nouveaux cas au cours des 24 dernières heures.

Le ministre bolivien de la Santé Eidy Roca a été hospitalisé pour des "complications dues au Covid-19". Quant au Mexique, il est devenu samedi le 5e pays le plus endeuillé, avec 30.366 décès.

En Inde, le Taj Mahal, principale attraction touristique du pays, restera fermée, ont annoncé dimanche les autorités qui font face à un nombre record de cas: le ministère de la Santé en a rapporté quelque 25.000 nouveaux cas et 613 morts en 24 heures.

En Iran, les autorités ont annoncé dimanche 163 décès, portant à 11.571 morts le bilan de la pandémie dans ce pays, le plus durement touché au Proche et au Moyen-Orient.

Deux mois après son déconfinement, Antananarivo, capitale de Madagascar, est de nouveau placée en confinement lundi.

La situation est moins tendue en Europe, où le premier Grand Prix de la saison 2020 de Formule 1 a pu avoir lieu dimanche à huis clos sur le circuit de Spielberg (Autriche), avec plus de trois mois de retard. Il a été remporté par le Finlandais de Mercedes Valtteri Bottas.

En France, le Musée du Louvre, le plus grand et le plus fréquenté au monde, a rouvert lundi environ 70% de son espace aux visiteurs, qui devront s'y rendre munis d'un masque.

Devant la Joconde, devant laquelle les touristes du monde entier se pressent pour faire des "selfies", des marquages au sol ont été collés pour éviter la cohue. La crise du coronavirus a déjà causé "plus de 40 millions d'euros de pertes" au Louvre, a indiqué son président-directeur Jean-Luc Martinez.

Toujours à Paris, une semaine de la mode devait s'ouvrir lundi virtuellement et

sans défilés pour la première fois de son histoire.

En Angleterre, la réouverture des pubs a entraîné des débordements festifs et très alcoolisés dans la nuit de samedi à dimanche, faisant craindre de nouvelles contaminations dans un pays déjà durement touché. John Apter, président de la Fédération policière, a raconté avoir passé sa soirée à gérer des "hommes nus, de joyeux ivrognes, des ivrognes en colère, des batailles et encore plus d'ivrognes en colère". Les autres provinces britanniques ont préféré adopter un calendrier de déconfinement plus prudent.

L'Europe continentale, en plein décon-

finement, s'inquiète elle aussi de résurgences de l'épidémie, qui ont déjà conduit les autorités de plusieurs pays à mettre en place de nouvelles restrictions locales.

Après une région de 200.000 habitants samedi en Catalogne, 70.000 personnes ont été soumises dimanche à des mesures d'isolement en Galice, dans le nord-ouest de l'Espagne, deux semaines après la levée du sévère confinement imposé à ce pays.

L'Ukraine fait face elle aussi à une hausse brutale du nombre de contaminations au coronavirus. La région de Lviv, frontalière de la Pologne, est la plus touchée du pays.

## L'Australie isole son Etat le plus touché par le coronavirus

L'Australie va isoler l'Etat de Victoria du reste du pays et mettre en place des mesures sans précédent pour lutter contre une inquiétante hausse du nombre de cas de coronavirus, ont annoncé lundi les autorités.

Pour la première fois depuis le début de la pandémie, la limite qui sépare les deux Etats les plus peuplés de l'immense île-continent - celui de Victoria et celui de Nouvelle-Galles du Sud - sera fermée à compter de minuit dans la nuit de lundi à mardi, ont déclaré les autorités de ces deux Etats.

Victoria a fait état lundi d'un nombre record de 127 cas alors que le virus s'est propagé dans la ville de Melbourne, notamment dans plusieurs immeubles densément peuplés.

Le Premier ministre de cet Etat, Daniel Andrews, a qualifié cette décision de fermeture de "bon choix en ce moment étant donné les défis considérables auxquels nous sommes confrontés afin de contenir ce virus".

Un projet de réouverture de la démarcation avec l'Etat voisin de l'Australie-Méridionale a été gelé.

Après des semaines d'allègement des mesures de restrictions, Melbourne a enregistré une flambée du nombre d'infections, conduisant les autorités sanitaires à confiner les habitants de certains quartiers.

Cette mesure, qui doit rester en vigueur jusqu'au 29 juillet concerne plus de 300.000 habitants de cette ville, la deuxième du pays, qui en compte 5 millions.

Seize des nouveaux cas enregistrés l'ont été dans neuf hautes tours de logements sociaux dont les 3.000 habitants sont confinés depuis samedi. Il s'agit de la mesure la plus rigoureuse prise depuis le début de la pandémie.

A ce jour, 53 cas ont été recensés dans ces immeubles, dans lesquels vivent un grand nombre d'immigrés.

Les responsables de cette communauté s'inquiètent de la manière dont ce "confinement strict" les stigmatise alors que des centaines de policiers ont été déployés pour faire respecter ces mesures.

M. Andrews a affirmé que de la nourriture et des jouets ont été livrés aux familles, tandis que des soins médicaux sont assurés. Une vaste campagne de dépistage des résidents a également été lancée.

L'Australie a enregistré plus de 8.500 cas de coronavirus et 105 décès.

La majorité des nouveaux cas quotidiens sont désormais recensés à Melbourne, tandis que la plupart des autres régions bénéficient d'un assouplissement des mesures.

# L'Allemagne peine à revenir à la normale



À la terrasse du Zen Kitchen, ce n'est pas la foule des grands jours. Seuls quelques clients éparés ont fait le déplacement ce jour-là.

"Nous n'avons récupéré qu'à peine 20 à 30% de notre clientèle depuis la réouverture du restaurant", s'inquiète Vu, patron de ce petit restaurant asiatique près de la célèbre avenue Unter Den Linden, dans le centre de Berlin.

L'Allemagne compte parmi les pays les moins touchés en Europe par l'épidémie de nouveau coronavirus, elle a été l'un des premiers à déconfiner et a dépensé le plus d'argent pour soutenir son économie. La convalescence de ce patient "modèle" est donc suivie de près dans le reste du continent.

Et le résultat est en demi-teinte: près de deux mois après le début de la levée des restrictions, le pays tourne encore au ralenti, le secteur de la gastronomie n'étant que la partie émergée de l'iceberg.

Le gouvernement d'Angela Merkel s'attend à un retour de la croissance "après la

pause estivale" et "au plus tard à partir d'octobre", a indiqué le ministre de l'Économie, Peter Altmaier, au quotidien Bild publié dimanche.

Même chose sur le front du chômage qui devrait continuer à progresser à un niveau record jusqu'en octobre, avant "de pouvoir redescendre à partir de novembre", selon le ministre.

A quelques kilomètres du restaurant asiatique, le centre historique de Saint-Nicolas et son dédale de rues, d'ordinaire arpenté par touristes et badauds, reste aussi presque vide.

"Notre chiffre d'affaires est encore en chute libre", estime Sylke Oehler, la quarantaine, propriétaire du café-restaurant Alte Zicke.

"La situation est dramatique", résume la fédération professionnelle allemande de l'hôtellerie-restauration, DEHOGA.

Les restaurateurs allemands s'attendent pour le mois de juin en moyenne à une chute de 60% de leur chiffre d'affaires sur un an.

"Certes, les clients reviennent mais très

très lentement", soupire Sahin Ciftci, propriétaire de la pizzeria Zeuss du quartier branché et d'ordinaire bondé de Friedrichshain.

"Les gens ont toujours peur de s'installer à l'intérieur", ajoute-t-il, debout au milieu de son établissement encore vide à l'approche de midi.

Distanciation sociale, inscription des clients dans des registres, mesures d'hygiène, de nouveaux coûts se sont ajoutés.

Résultat, le secteur craint une vague de faillites sans précédent: "Sans nouveau soutien de l'État, près de 70.000 entreprises sont au bord de la ruine", dit la fédération.

Mi-juin, le gouvernement allemand a introduit une aide financière spécifique à ce secteur, permettant aux établissements les plus touchés de recevoir jusqu'à 150.000 euros.

Mais "il faut ouvrir les aides à l'ensemble des restaurants", affirme à l'AFP le président de l'organisation, Guido Zöllnick.

Le gouvernement compte lui sur la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée, de 7 à 5% jusqu'au 31 décembre 2020, pour

faire revenir les clients dans les commerces.

Mais de nombreux professionnels comptent surtout sur le retour des touristes avec les vacances d'été et la réouverture progressive des frontières aux ressortissants des autres pays de l'UE et de certains pays tiers.

A deux pas de la Porte de Brandebourg, monument phare de la capitale allemande, des voyageurs, essentiellement européens, se pressent en effet dans le hall du prestigieux hôtel Adlon.

"La reprise est là. Elle est lente, mais continue", assure Sébastien Riewe, le directeur des ventes de cet établissement de luxe datant de plus d'un siècle.

Dernière le comptoir beaucoup plus modeste de son café-restaurant, Sylke Oehler partage cet espoir: "Les touristes vont bientôt revenir, c'est certain", veut-elle croire.

Pour le moment, elle essaie comme elle peut d'attirer la clientèle locale: "J'ai fait des prospectus, suis passée à la radio, et j'ai même cuisiné de nouveaux gâteaux que j'ai appelés corona-cakes".

## Le Mexique en manque de sang

Assis sur une chaise bancale, Luis Adrian attend patiemment la fin de sa transfusion. À l'hôpital Juárez de Mexico, le jeune homme est le seul patient de la journée à pouvoir recevoir du sang.

Avec la pandémie de Covid-19, les donneurs de sang, qui craignent d'être contaminés par le virus, se font rares au Mexique. Du coup, la pénurie commence à se faire ressentir.

Luis, 21 ans, souffre d'un cancer des testicules depuis un an et demi. Cela faisait quatre mois qu'il attendait avec anxiété sa sixième transfusion dont il a besoin pour supporter les effets de la chimiothérapie, notamment l'anémie.

"Beaucoup de gens manquent de sang" dans d'autres hôpitaux, confie à l'AFP le jeune homme tout mince. Sa transfusion doit durer quatre heures.

Avant le début de la crise sanitaire, l'hôpital Juárez était en mesure de réaliser 50 transfusions par jour. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

"Beaucoup de malades sont paniqués. Il faut se mettre à leur place. Ne pas pouvoir être transfusé peut avoir de graves conséquences", insiste Luis. Sous le masque en plastique qui couvre entièrement son visage, il a aussi revêtu un masque chirurgical.

Avant l'irruption du Covid-19, quelque 140.000 doses de sang de 480 ml chacune, étaient recueillies au Mexique. Depuis les mois de mars et avril, leur nombre est tombé à 40.000, indique à l'AFP José Luis Salazar, directeur de recherche au Centre national de transfusion sanguine.

Près de la totalité de ces dons (93%) proviennent de proches de patients, les autres (7%) sont le fait de volontaires, précise M. Salazar.

La pénurie est telle que le responsable n'hésite pas à faire appel aux journalistes auxquels il s'adresse, afin qu'eux aussi donnent leur sang.

Comme dans beaucoup de pays en proie à l'épidémie, le système de santé mexicain a accordé la priorité aux patients atteints du coro-

navirus aux dépens d'autres pathologies jugées moins urgentes, ce qui a ralenti les appels aux dons de sang.

Selon l'Organisation panaméricaine de la santé, le Mexique est le pays d'Amérique latine et des Caraïbes où l'on a donné gratuitement le moins de sang en 2016 et 2017 avec 4,8% et 5,2% de la collecte, contre 62% et 62,1% pour le Brésil.

"Nous travaillons avec un minimum de sang", déplore le docteur Armando Ramirez, chef du département oncologique de l'hôpital Juárez, qui s'occupe aussi des patients atteints de Covid-19.

"Nous nous préoccupons toujours de savoir de quoi demain sera fait", ajoute Ramirez, soulignant que si dans un passé encore récent, il y avait des stocks pour une ou deux semaines, désormais "nous avançons au jour le jour".

Antonio Casas, responsable administratif de la banque de sang de l'hôpital Juárez, ne se souvient pas d'une situation aussi critique au point de devoir prioriser les patients les plus

graves.

"Nous disposons d'environ 100 doses (de composants sanguins) par jour en moyenne. Actuellement, nous en sommes à 20", explique-t-il.

Devant les réfrigérateurs semi-vides du Centre national de transfusion, M. Salazar présente un "scénario apocalyptique".

Le jour où Adrian a été transfusé, seules cinq volontaires ont donné leur sang à une unité mobile de transfusion qui avait stationné dans un quartier résidentiel du sud de Mexico.

"J'ai plus que jamais besoin de mes défenses immunitaires, je ne peux pas donner" mon sang, explique Ismael Franco, un employé d'une entreprise de câblodistribution.

Au Mexique, quelque 30.000 personnes ont succombé à Covid-19 sur les 250.000 autres qui ont été officiellement contaminées.

Sur son lit d'hôpital, Luis Adrian admet que les temps sont difficiles.

"Il n'empêche que les gens doivent prendre conscience du problème. Ayez du cœur !".



# Observations sur le dernier rapport annuel du Conseil national des droits de l'Homme

## Horizons



Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a rendu public en mars dernier son rapport annuel au titre de l'année 2019. Ce rapport a suscité de nombreuses réactions et débats aussi bien sur la méthodologie adoptée qu'en ce qui concerne sa teneur. Nous allons essayer dans cette étude de présenter quelques remarques qui ne mettent pas en question –loin de là– l'importance de ce rapport ou déprécient le travail de ceux qui l'ont élaboré. Notre objectif principal est de prendre part à ce débat national à propos de la situation des droits de l'Homme dans notre pays loin de toute surenchère ou de dépréciation du travail des autres et d'attirer l'attention sur d'éventuelles lacunes dans le travail de cette institution constitutionnelle, considérée comme un acquis qu'il faut développer au niveau central et régional pour qu'elle soit effectivement une institution nationale pluraliste, indépendante veillant à la protection et au respect des droits de l'Homme et des libertés.

L'une des remarques évoquées par plusieurs observateurs est celle concernant la nature de ce rapport : S'agit-il d'un rapport global de la situation des droits de l'Homme dans notre pays ou d'un bilan de l'action du CNDH ou les deux à la fois ? Ce qui justifie une telle remarque est précisément la teneur de l'article 160 de la Constitution et de l'article 35 de la loi relative à la réorganisation du CNDH.

En effet, l'article 160 de la Constitution dispose que « toutes les institutions et instances visées aux articles 161 et 170 de la présente Constitution doivent présenter un rapport sur leurs activités, au moins une fois par an. Ces rapports font l'objet d'un débat au Parlement ».

Par ailleurs, l'article 35 de la loi 76-15 relative à la réorganisation du CNDH souligne que cette institution soumet à S.M le Roi un rapport annuel sur l'état des droits de l'Homme dans le Royaume et elle lui soumet, le cas échéant, des rapports spéciaux et thématiques sur tout ce qui est de nature à contribuer à une meilleure pro-

tection et à une meilleure défense des droits de l'Homme. Une copie de ces rapports est transmise au chef du gouvernement, au président de la Chambre des représentants et au président de la Chambre des conseillers. Le CNDH œuvre également à les publier et à en informer le public. Et en application des dispositions de l'article 160 de la Constitution, le président du CNDH présente, au moins une fois par an, un rapport d'activité. Lequel rapport fait l'objet d'un débat au Parlement. Tous ces rapports doivent être publiés au Bulletin officiel.

**D'après l'article 35 de la loi relative à la réorganisation du CNDH, celui-ci est tenu d'élaborer trois types de rapports :**

1- Le CNDH élabore un rapport annuel sur l'état des droits de l'Homme dans le Royaume. Lequel rapport est soumis à S.M le Roi et une copie est transmise au chef du gouvernement et aux présidents des deux Chambres du Parlement. Le CNDH rend public ce rapport annuel.

2- Le CNDH élabore également un rapport, au moins une fois par an, sur les activités du Conseil. Ledit rapport fait l'objet d'un débat au Parlement conformément à l'article 160 de la Constitution (le dernier rapport que le CNDH avait présenté au Parlement était celui de 2014).

3- Cette institution est tenue également d'élaborer, le cas échéant, des rapports spéciaux et thématiques sur tout ce qui est de nature à contribuer à une meilleure protection et à une meilleure défense des droits de l'Homme. Ces rapports sont soumis à S.M le Roi et une copie de ceux-ci est transmise au chef du gouvernement et aux présidents des deux Chambres du Parlement. Le CNDH œuvre à les publier et à en informer le public.

**A notre avis, le CNDH est censé préparer trois types de rapports :**

a) un rapport annuel sur l'état des droits de l'Homme au Maroc dont l'objectif est d'évaluer la situation des droits de l'Homme et les progrès réalisés par notre pays dans ce domaine, et de dévoiler les raisons des défaillances, des lacunes

et des échecs ;

b) un rapport annuel dans lequel cette institution fournit des informations sur ses activités de manière transparente en vue d'évaluer si elle a correctement exercé ses fonctions et ses prérogatives ;

et, enfin, le CNDH est tenu de préparer des rapports spéciaux et thématiques sur tout ce qui pourrait contribuer à une meilleure protection et à une meilleure défense des droits de l'Homme.

**Théoriquement parlant, l'on peut classer le rapport du CNDH qu'il a rendu public en mars dernier dans le type des rapports concernant l'état des droits de l'Homme au Maroc, et ce pour plusieurs raisons :**

1- L'intitulé du rapport lui-même : « Rapport annuel sur l'état des droits de l'Homme au Maroc au titre de l'année 2020 ».

2- Dans la présentation de ce rapport, la présidente du CNDH évoque seulement l'état des droits de l'Homme : « Le CNDH établit son rapport annuel sur l'état des droits de l'Homme dans notre pays. Il constitue une opportunité pour tous les acteurs pour évaluer, avec suffisamment de distanciation et de perspicacité, les moments forts qui ont marqué les événements ayant un rapport avec les droits de l'Homme au Maroc en un an ». Elle a expliqué que l'un des objectifs de ce rapport consiste à fournir au lecteur un ensemble d'informations fiables et vérifiées et, partant, à évaluer les progrès réalisés par notre pays dans le domaine des droits de l'Homme et à dévoiler les raisons des faux pas, des lacunes et des échecs.

3- Dans l'introduction du rapport lui-même (page 8) on note ce qui suit : « Le rapport vise à procéder à une évaluation objective et à une analyse globale de l'état des droits de l'Homme dans notre pays dans le cadre des prérogatives conférées au Conseil dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Homme... » et que ledit rapport « ...sera soumis à S.M le Roi et une

copie sera transmise au chef du gouvernement et aux présidents des deux Chambres du Parlement. Et le Conseil ouvrera à la publier et à en informer le public... ».

Par ailleurs, le rapport reconnaît également qu'il dresse « un bilan des activités du Conseil pendant une année dans le cadre des missions et prérogatives qui lui ont été conférées », c'est-à-dire qu'on peut ranger le rapport dans le deuxième type des rapports élaborés par le Conseil et qui font l'objet d'un débat au Parlement conformément à l'article 160 de la Constitution. Cela mettra, bien évidemment, le lecteur devant une sorte de confusion et d'ambiguïté, puisqu'il trouve une grande difficulté pour séparer, dans le rapport, les éléments concernant le bilan de l'état des droits de l'Homme et ceux ayant rapport au bilan des activités du CNDH. Et ce qui sème encore la confusion chez le lecteur, c'est que le rapport souligne dans son introduction que le CNDH « présentera, à une date ultérieure, un rapport sur les activités du Conseil qui fera l'objet d'un débat au Parlement ».

D'aucuns estiment qu'il ne faut pas faire une ligne de démarcation entre les deux types de rapports, étant donné que le fait de dresser le bilan des activités du Conseil conduit inévitablement à parler de l'état des droits de l'Homme dans notre pays. Pourtant, cette opinion contredit la volonté du législateur qui avait fait clairement la distinction dans l'article 35 de la loi relative à la réorganisation du CNDH entre les deux types de rapports.

Par conséquent, le lecteur ne peut pas distinguer clairement dans le rapport du CNDH entre l'état des droits de l'Homme dans notre pays et le bilan des activités du Conseil, car il y a une confusion méthodologique entre les deux types de rapports ou l'omission ou l'absence de l'un d'eux au détriment de l'autre dans certaines parties et axes du rapport. Il serait, donc, préférable de faire la distinction prochainement entre les deux types de rapports pour les considérations que nous avons déjà évoquées et conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi relative à la réorganisation du CNDH.

### La faiblesse de la dimension régionale

La régionalisation est l'une des réformes structurelles profondes et ambitieuses visant à changer la structure même de l'État, à démocratiser davantage la gestion des affaires publiques et à faire converger les politiques nationales, sectorielles et territoriales, comme l'a bien souligné S.M le Roi dans plusieurs de ses discours. Ainsi le Souverain a souligné dans son discours prononcé à l'ouverture de la première session de la 2ème année législative en octobre 2017 que « la régionalisation n'est pas seulement un ensemble de lois et de procédures administratives. Elle est, fondamentalement, l'expression d'un changement profond dans les structures de l'État ; elle est aussi le support d'une approche pratique en matière de gouvernance territoriale ». Personne ne peut ignorer ou nier le rôle que le CNDH pourrait jouer dans le suivi et le contrôle de la situation des droits de l'Homme au niveau régional.



### 1- Le CNDH et la régionalisation :

La loi relative à la réorganisation du CNDH stipule que celui-ci exerce ses attributions en toute indépendance dans toutes les questions se rapportant à la protection et au respect des droits de l'Homme et des libertés. Il veille, à cet effet, à l'observation, à la surveillance et au suivi de la situation des droits de l'Homme aux niveaux national et régional. Le CNDH procède, dans le cadre de ses missions de protection, à l'observation des violations des droits de l'Homme dans toutes les régions du Royaume. Pour mener à bien cette tâche, le CNDH dispose des commissions régionales des droits de l'Homme qui exercent, sous l'autorité du président du CNDH, leurs attributions au niveau du ressort territorial de chaque région.

Ces commissions régionales (selon le règlement intérieur du Conseil) disposent de trois comités permanents, à savoir un comité permanent pour la protection des droits de l'Homme, un autre pour la promotion des droits de l'Homme et un troisième pour suivre et évaluer l'intégration des droits de l'Homme dans les politiques et programmes régionaux. Ces comités sont chargés de suivre la situation des droits de l'Homme et de réaliser les rapports et les actions qui leur sont confiés par le président de la commission régionale. Les présidents des commissions régionales, sous l'autorité du président du Conseil (...), soumettent au président du Conseil des rapports spéciaux ou périodiques sur les mesures prises concernant le traitement des plaintes relevant de la compétence de la commission, en plus d'observer et de suivre la situation des droits de l'Homme au niveau de la région et d'aviser immédiatement les instances du Conseil au niveau central, et de préparer des rapports thématiques sur les questions des droits de l'Homme au niveau de la région, sous l'autorité du président du CNDH.

Le but de rappeler ces dispositions n'était pas d'énumérer les attributions du

Conseil et de ses commissions régionales, mais de montrer que la volonté du législateur de donner une dimension régionale à l'action du CNDH n'était pas arbitraire, mais elle est en parfaite harmonie avec l'un des choix stratégiques de l'État. Par conséquent, le Conseil a été autorisé à créer des commissions régionales en vue d'observer et de suivre la situation des droits de l'Homme au niveau régional, de suivre et d'évaluer l'intégration des droits de l'Homme dans les politiques et les programmes régionaux, d'élaborer des rapports spéciaux ou périodiques et des rapports thématiques sur les questions des droits de l'Homme au niveau de la région.

### 2- Le rapport du CNDH et la faiblesse de la dimension ou l'approche régionale

La présidente du CNDH a mis l'accent, dans la présentation du rapport, sur la politique de proximité et le suivi des politiques publiques au niveau régional. Ainsi, elle a souligné : « Le Conseil a tenu des rencontres avec les citoyennes et les citoyens soit au niveau central soit à travers ses 12 commissions régionales dans le cadre d'une vraie politique de proximité pour suivre les politiques publiques au niveau régional ». Pourtant, en examinant le contenu du rapport, on s'aperçoit que la dimension régionale n'était pas fortement présente dans ledit rapport, pour ne pas dire qu'elle était faible voire absente dans sa philosophie et sa méthodologie, et même au niveau des données et du contenu, à l'exception de quelques domaines et axes où l'on remarque la présence plus ou moins de l'approche régionale dont notamment :

° L'axe concernant les plaintes : On a présenté, dans cet axe, des données relatives aux plaintes selon les régions comme le fait de mentionner que le nombre des plaintes déposées auprès des commissions régionales (1216 plaintes) est plus important que celles déposées auprès du Conseil lui-même (3150), de même pour le nombre de personnes re-

çues (sur un ensemble de 4585 personnes, 3799 sont reçues seulement par les commissions régionales). Tout cela a été étayé par des graphiques, des chiffres et des pourcentages.

Malheureusement, le rapport n'est pas allé loin dans l'adoption de cette approche, car l'on aborde en même temps dans cet axe les plaintes relatives aux lieux de privation de liberté qui ont été transmises directement aux commissions régionales pour les examiner et les traiter dans le cadre de la mise en œuvre du principe de la proximité et les plantes reçues par les commissions régionales et concernant les mêmes sujets ayant rapport avec les lieux de privation de liberté. Mais le rapport ne donne aucune précision concernant les commissions régionales auxquelles ont été transmises des plaintes ni celles qui ont reçu directement les plaintes.

\* Il en va de même en ce qui concerne l'observation des procès : Le Conseil et ses commissions régionales ont observé 53 procès au cours de l'année 2019. Certains procès sont liés au droit à la manifestation sur la voie publique, d'autres sont liés aux droits individuels, à la liberté d'expression et à la protection des personnes. Il s'agit également des procès qui ont suscité l'intérêt de l'opinion publique nationale et internationale. Cependant, le rapport ne mentionne pas les régions où ces procès ont eu lieu et la part de chaque région. La même chose en ce qui concerne la situation des jeunes filles. A titre d'exemple, le rapport évoque les rencontres de sensibilisation organisées par les commissions régionales à propos de la révision de l'article 20 du Code de la famille concernant l'autorisation du mariage des garçons et des filles avant l'âge de la capacité matrimoniale, mais ne précise pas le nombre des rencontres ni les régions où ont été organisées lesdites rencontres. Le choix du titre du rapport « Effectivité des droits de l'Homme dans un modèle émergent de libertés » donne l'impression que ledit rapport favorise la



►► dimension régionale et locale dans son approche et ses évaluations des droits et des libertés et, partant, nous attendions que cela soit reflété dans le rapport par exemple dans :

\* L'axe relatif aux droits des femmes et des filles : Le Conseil parle de la campagne nationale qu'il a lancée concernant la question du mariage des mineures. Durant cette campagne, le CNDH et ses commissions régionales ont organisé une série d'activités de sensibilisation et des tables rondes sans pour autant préciser les régions qui ont bénéficié de ces activités ni la réalité concernant ce sujet dans chaque région.

\* L'axe relatif aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux : le rapport évoque l'organisation des rencontres organisées par les commissions régionales sur le thème de l'effectivité des droits et des libertés au Maroc. Il consacre des axes pour parler des droits à l'éducation, à la santé et à l'eau, étant donné que ces droits suscitent son intérêt et ont un lien étroit avec les mouvements de protestation éclatés dans de nombreuses régions du Maroc. Le Conseil a noté dans son rapport des réticences dans un certain nombre de domaines. Malheureusement, il n'a pas pipé un mot sur les régions qui ont été victimes de ces réticences et qui font face aux problèmes et aux obstacles dans la mise en œuvre effective de ces droits tels que l'éducation, la santé ou l'emploi.

\* En ce qui concerne le droit à l'éducation et l'enseignement : Le rapport aborde deux problématiques liées à ce droit, à savoir la déperdition scolaire et l'enseignement primaire. Bien qu'il ait cité des données fournies par des institutions officielles, le rapport n'a pas fait allusion aux régions les plus confrontées à ces deux problématiques. Le rapport a également traité la question de l'intégration de l'amazigh dans l'éducation, no-

tant que cette intégration « n'a enregistré aucune avancée, et l'on peut parler parfois de régressions en ce qui concerne par exemple le processus de généralisation de l'enseignement de la langue amazighe dans de nombreuses directions régionales et provinciales », mais le rapport ne cite pas ces régions et ces provinces.

Il en va de même en ce qui concerne le droit à la santé. Bien que le Conseil ait enregistré des manques importants au niveau du réseau hospitalier et qu'il y ait une disparité aux niveaux spatial et territorial, en plus de la faiblesse de l'encadrement médical, il n'a pas non plus précisé les régions qui font face à ces problèmes. La même observation s'applique au droit au travail. En effet, le Conseil n'a pas fourni de données et de détails sur la mise en œuvre de ce droit et les problèmes entravant son application au niveau de chaque région.

\* L'axe concernant la promotion de la culture des droits de l'Homme : La promotion des droits de l'Homme est la deuxième tâche principale des institutions nationales des droits de l'Homme et qui est explicitement énoncée dans les Principes de Paris. Cette promotion vise la création d'une société dans laquelle l'on reconnaît et l'on respecte les droits de l'Homme. A cet égard, le Conseil et ses commissions régionales exercent plus d'attributions qui s'inscrivent dans ce cadre. Si le rapport fait allusion à la nature de ces activités, il a complètement passé sous silence les régions qui ont bénéficié de ces activités.

Ce sont quelques-uns des exemples qui illustrent la faiblesse, voire l'« absence » de la dimension et de l'approche régionale dans le rapport du CNDH, ce qui nécessite à l'avenir la révision de la philosophie et de la méthodologie de ce rapport pour donner une image plus claire et plus précise des réalités des droits de l'Homme au niveau de chaque

région, et aussi pour montrer l'intégration des droits de l'Homme dans les politiques et les programmes régionaux, ou du moins les joindre ou faire référence à des rapports spéciaux ou périodiques et thématiques sur les questions et la situation des droits de l'Homme au niveau de chaque région. Lesquels rapports sont censés être élaborés par les commissions régionales comme stipulé dans le règlement intérieur du Conseil. Cela nous permettra de connaître la réalité et la situation des droits de l'Homme dans chaque région. Dans ce contexte, j'attire l'attention sur le manque de réactivité avec la recommandation émise par le Forum parlementaire des régions organisé par la Chambre des conseillers, lors de sa première session tenue en juin 2016 et la deuxième tenue en novembre 2017. Ladite recommandation appelle le CNDH à parachever la création d'un label pour la région en matière de droits de l'Homme, tout en intégrant des critères liés à l'évaluation de la transversalité des politiques publiques au niveau territorial.

#### Remarques supplémentaires

Nous voudrions maintenant passer en revue six (06) remarques supplémentaires de manière concentrée et très concise à propos du rapport annuel du CNDH. Nous comptons aborder les autres remarques ultérieurement.

**Pour ce qui est du présent article, nous signalons que le rapport a abouti à un certain nombre de remarques générales intéressantes qui méritent d'être signalées :**

a. Ce qui a trait aux libertés individuelles : on a enregistré un grand écart entre la consécration par la Constitution –lettre et esprit– des libertés individuelles et la faiblesse de l'arsenal juridique qui garantit à tous d'en jouir effectivement.

b. La faible considération des droits de l'Homme dans les politiques

publiques : on a enregistré une continuation de cette baisse d'intérêt dans les domaines économique, social, culturel et environnemental. Le rapport considère que le cumul déficitaire dans ces domaines est l'une des principales raisons responsables de l'augmentation des différentes formes de protestation aussi bien classiques que nouvelles dans plusieurs régions en raison de la redistribution non égale du fruit du développement économique. En outre, ces politiques publiques ont donné lieu à beaucoup de disparités territoriales et sociales que les politiques de développement n'ont pas pu réduire.

c. L'inquiétude relative au respect des normes internationales concernant la manière de gérer un certain nombre de tensions nouvelles à notre société.

**Quant aux cinq remarques, nous les présentons comme suit :**

**1) Droits de l'Homme et médias ou simple relevé de ce que la presse a publié sur le Conseil ?**

Le rapport annuel du Conseil national des droits de l'Homme de l'année 2019 a consacré un axe portant le titre « Droits de l'Homme et médias » (quatrième axe). Ce dernier laisse croire que l'axe abordera la question des droits de l'Homme dans les médias dans le sens de relever les exactions et les violations commises par les médias dans le domaine des droits humains telles que l'atteinte à la dignité humaine, l'atteinte à la présomption d'innocence, les conditions du procès équitable lors de la couverture médiatique de certains événements, l'atteinte à l'image de la femme et la consécration d'une image stéréotypée d'elle, de l'enfant et des étrangers, la violation des droits des enfants, l'injure et la diffamation, la diffusion de discours de haine, la promotion de propos ségrégationnistes ou racistes, l'atteinte à la vie privée et au droit à l'image et autres exactions que les médias commettent à travers différents supports... », ou qu'il tâchera, au contraire, de relever l'image positive de ce que les moyens de l'information et de la commission utilisent pour diffuser et consacrer la culture des droits de l'Homme.

Or l'axe n'est rien qu'une simple compilation de ce qui est écrit dans la presse notamment les journaux de format papier et quelques sites électroniques en rapport avec les questions des droits de l'Homme et des différentes activités du Conseil. De la sorte, cet axe contient :

-Des données de quelques articles publiés dans les journaux nationaux (format papier ou électronique) que le Conseil a relevées en raison de l'intérêt qu'elles ont suscité.

-La couverture médiatique réservée aux différentes activités du conseil fondamentalement informative (97% du total des articles) ainsi qu'un portrait de la présence du Conseil dans le numérique.

Il est à noter que cet axe est dominé par l'aspect « marketing » de l'image du Conseil car il insiste sur la mise en relief de ces activités et l'ampleur de sa présence dans la presse nationale et sur les sites électroniques –ou plutôt les journaux numériques voudrait dire le rapport– et aussi dans l'espace numérique. Par conséquent, il aurait été pertinent que cet axe, tel qu'il a été pensé ►►





et formé, fasse partie du rapport consacré au bilan des travaux du Conseil. Il aurait été préférable, également, qu'il prenne comme titre « Présence du Conseil dans les médias » sans qu'il soit intégré dans un rapport traitant de la situation des droits humains.

Il est à signaler que cet axe se focalise vraisemblablement sur la presse papier et numérique (et non pas sur les sites électroniques sans en spécifier la nature) tout en excluant les médias audiovisuels nationaux. Nous pensons, en revanche, qu'il aurait été judicieux pour le Conseil de solliciter la coopération de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle en raison de sa spécialisation et aussi de son expérience et des moyens logistiques, techniques et humains dont elle dispose, susceptibles de lui permettre l'élaboration d'un axe qui localise réellement la question des droits humains dans les médias.

Dans ce sens, nous voudrions attirer l'attention qu'il est nécessaire de penser sérieusement la question de coopération possible entre le CNDH et les institutions de gouvernance afférentes, dans la perspective de réaliser une certaine complémentarité, d'optimiser l'effort et de rationaliser les moyens, ce qui permettra de promouvoir les droits de l'Homme au Maroc en en relevant les violations et les dérives en même temps qu'en en assurant la diffusion.

### 2) Absence des rapports annuels des dispositifs nationaux

La Loi 76.15 relative à la réorganisation du Conseil national stipule que chacun des coordinateurs des dispositifs nationaux prépare un rapport annuel sur le bilan de ses activités, adjoint au rapport annuel du Conseil. Toutefois, il n'y est fait aucune mention des rapports annuels de ces mêmes dispositifs, de même que la création d'un site électronique relatif au dispositif de la torture dont nous n'avons trouvé aucune trace jusqu'à la rédaction de ces lignes.

### 3) Divergence des termes et des notions

Dans plusieurs parties du rapport, on se trouve face à des termes incohérents et des notions peu normalisées. Tantôt le rapport parle de sites électroniques de manière absolue et sans en spécifier la nature, tantôt il évoque les journaux numériques. Dans certains cas, il emploie

des notions comme la manifestation, la protestation pacifique, les tensions, les mouvements protestataires, les protestations sociales, ou encore les manifestations et les rassemblements aux côtés d'expressions telles que « manifester dans l'espace public », « les manifestations pacifiques », « les marches ». Aussi, il met en liaison certains événements avec l'endroit où ils ont eu lieu : « Protestations d'Al Hoceima », « Protestations d'Al Hoceima et de Jerada », ce qui rend le rapport ambigu et crée une confusion notionnelle quant à la qualification de certains événements.

### 4) Tâtonnement/retard dans l'exécution des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) :

Le rapport indique, entre autres, que Sa Majesté le Roi a chargé l'ex-Conseil consultatif et actuel Conseil national, en date du 6 janvier 2006, de suivre l'exécution des recommandations de l'IER y compris celles relatives à la divulgation du sort des victimes de la disparition forcée, à la préservation des lieux de commémoration, à la réparation financière, à l'intégration sociale, à la régularisation administrative et à la couverture maladie des victimes et de leurs ayants droit. Aussi, il a été prôné d'accélérer les recommandations de l'IER et de la Commission de suivi dans les domaines de la réparation du préjudice individuel, de la divulgation de la vérité, de la gouvernance sécuritaire et de faire bénéficier les victimes de violations graves, dans le passé ainsi que leurs ayants droit, des programmes lancés par le gouvernement visant à assister les catégories sociales en situation de vulnérabilité. En revanche, il n'a pas été fait allusion au sort des dossiers hors délai dont certaines propositions de solution avaient été présentées par l'ex-Conseil.

Quelles que soient les approches adoptées par le Conseil dans l'exécution des recommandations de l'IER, il faudrait signaler qu'il ne peut y avoir de « justice transitoire continue » dans le temps. Le tâtonnement/retard (16 ans après la création de l'IER) accusé dans l'exécution des recommandations de cette instance nécessite que le Conseil le traite avec davantage d'efficacité, au risque de remettre en question les objectifs et finalités qui ont fait naître l'Ins-

tance comme la réconciliation, la rupture avec le passé, la réparation du préjudice et la commémoration afin que l'histoire ne se répète pas.

### 5) Occultation des difficultés ou obstacles auxquels le Conseil a fait face :

La loi relative à la réorganisation du Conseil stipule que le rapport annuel contient les difficultés et obstacles susceptibles d'empêcher le Conseil ainsi que ses dispositifs nationaux et commissions régionales d'accomplir leurs missions. Le rapport contient également la présentation de recommandations susceptibles de franchir ces obstacles ; hélas, aucune donnée ni allusion ne sont faites dans le rapport aux difficultés et obstacles ayant entravé le Conseil, les dispositifs nationaux et les commissions régionales dans l'accomplissement de leurs travaux.

### 6) Manque de données relatives à certaines violations et l'effectivité de certains droits et libertés tels que :

a- La liberté d'opinion et d'expression : le Conseil a relavé un nombre de poursuites judiciaires à cause de la publication de contenus notamment à travers les réseaux sociaux et s'est préoccupé de la condamnation des poursuivis par des peines privatives de liberté particulièrement quand il s'agit de formes d'expression jouissant de la protection de la communauté internationale des droits de l'Homme. Cependant, le rapport ne présente ni chiffres, ni la nature des contenus pour lesquels ils sont poursuivis.

b- Le droit à l'éducation : le rapport dresse un ensemble de remarques et de difficultés en rapport avec ce droit comme l'augmentation continue des cas de déperdition scolaire, la transformation de certains établissements privés en des entreprises commerciales visant le profit en premier lieu tout en considérant que le système éducatif ne correspond pas aux besoins du marché du travail. Le rapport focalise sur le préscolaire, le primaire et le secondaire sans parler des difficultés relatives à la mise en application du droit à l'enseignement au niveau universitaire.

c- Les droits culturels : le rapport a abordé la situation de l'amazigh dans différents domaines, mais il a omis de parler de son statut dans les médias.

Enfin, nous signalons que, quand bien même le Conseil a choisi pour son rapport le titre « L'effectivité des droits

de l'Homme au sein d'un modèle émergent de libertés », a déclaré qu'il fera de la question de l'effectivité des droits une approche qu'il adoptera dans l'évaluation des politiques publiques, s'est basé sur des orientations stratégiques fondées sur l'effectivité des droits et a jugé de faire de la plaidoirie le socle de sa stratégie de travail pour la période 2019-2021. Il faut dire le rapport n'est pas allé loin pour cerner la question de l'effectivité des droits et des libertés que nous ne saurions détailler ici. Aussi, le Conseil a exprimé sa volonté d'effectuer une évaluation objective et une analyse globale de l'état des droits de l'Homme dans notre pays en lien avec les missions dont il est chargé. Dans ce sens, il opte pour une approche qui respecte son statut en tant qu'établissement autonome, pluriel avec des compétences élargies, mais il demeure légitime de poser les questions suivantes :

- Est-ce que le rapport a réussi à réaliser une évaluation objective et globale de la question des droits de l'Homme ?

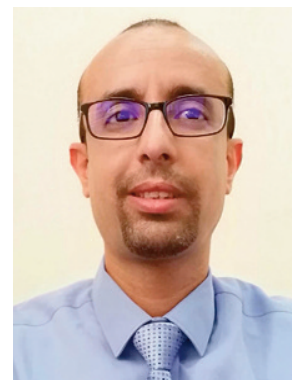
- Est-ce que le rapport a effectué une évaluation réelle et globale de la capacité de l'effectivité des droits à changer la réalité et à faciliter l'accès des citoyennes et des citoyens aux droits essentiels ?

- Est-ce qu'on a dépassé l'approche consistant à limiter la question de l'effectivité des droits et des libertés à l'interrogation des textes de loi ?

Le Conseil a-t-il réussi ? A-t-il échoué ? C'est ce à quoi nous essaierons de répondre dans un autre article.

**Par Hicham Madacha**

*Universitaire spécialiste des sciences politiques et du droit public*





Le dirham quasi-stable face à l'euro

Le dirham est resté quasi-stable par rapport à l'euro et s'est déprécié de 0,97% vis-à-vis du dollar, au cours de la période allant du 25 juin au 1er juillet, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires, ajoutant qu'au 26 juin 2020, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 290,7 milliards de dirhams, en progression de 1% d'une semaine à l'autre et de 22,5% en glissement annuel.

Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 38,2 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, relève la même source. Tenant compte des injections de 34,6 milliards sous forme d'opérations de pension livrée, de 30 milliards dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et de 3 milliards de dirhams au titre des opérations de swap de change, l'encours global des interventions ressort à 105,8 milliards de dirhams, rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien des échanges s'est établi à 6,4 milliards et le taux interbancaire s'est situé au cours de la période à 1,5% en moyenne, note BAM, ajoutant que lors de l'appel d'offres du 1er juillet (date de valeur le 2 juillet), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 37,1 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI a reculé de 0,8%, portant sa contre-performance depuis le début de l'année à 16,1%, précise le bulletin, notant que cette évolution s'explique notamment par les dépréciations des indices sectoriels des "Bâtiments et matériaux de construction" de 2,3% et des "Banques" de 0,7%. À l'inverse, les indices sectoriels de l'"Agroalimentaire" et des "Télécommunications" ont augmenté de 0,7% et de 0,2% respectivement.

Pour ce qui est du volume des transactions, il a atteint 1,8 milliard de dirhams contre 1,3 milliard une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen s'est établi à 554,7 millions de dirhams après 1,2 milliard de dirhams.

## Contraction de l'économie nationale de 13,8% au deuxième trimestre sous l'effet de la Covid-19



L'économie marocaine se serait contractée de 13,8% au deuxième trimestre 2020. Elle aurait régressé après une hausse de 0,1% enregistrée au trimestre précédent, selon les dernières projections publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP).

Cette contraction viendrait de « la baisse de 14,4% de la valeur ajoutée non-agricole et du repli de 6,1% de celle de l'agriculture », a expliqué l'institution dans son point de conjoncture trimestriel.

Elaboré sur la base des enquêtes réalisées par le Haut-commissariat et les informations sous produites ou collectées auprès des autres sources publiées jusqu'à fin mai 2020, ce point « tient compte, également, des effets d'un assouplissement des mesures de confinement à partir du 10 juin 2020 et d'un redémarrage progressif des différentes activités économiques », a précisé le HCP.

D'après ce document, le secteur tertiaire aurait affiché un recul de 11,5% au deuxième trimestre 2020, contre +1,6% un trimestre auparavant, en raison de la contraction des activités commerciales, de transport, d'hébergement et de restauration.

Dans ce registre, « seuls la communication et les services non-marchands seraient restés dynamiques, avec le renforcement des dépenses de fonctionnement », a fait savoir l'institution.

Concernant le secteur secondaire, il ressort que le rythme d'évolution serait passé à -14,3%, après +0,2% au premier trimestre.

A en croire le HCP, « la baisse d'activité aurait été plus prononcée dans le BTP, l'électricité et dans l'industrie, particulièrement le textile, les IMME et les matériaux de construction », notant, en revanche, que l'agroalimentaire et la chimie au-

raient conservé leur rythme de croissance tendanciel.

Selon les données du HCP, l'activité minière aurait, pour sa part, montré une grande résistance face aux effets de la crise Covid-19 tandis qu'en variation annuelle, sa valeur ajoutée aurait progressé de 3,7% au deuxième trimestre 2020, grâce notamment à l'amélioration de l'extraction des minerais non-métalliques.

Portée par une demande des industries locales de la chimie plus vigoureuse, en ligne avec l'expansion des quantités exportées des engrais, la production du phosphate brut aurait été plus soutenue en avril 2020. Aussi, en dépit de la montée des incertitudes pesant sur la demande mondiale des fertilisants, le HCP a noté que « les échanges internationaux des engrais phosphatés se seraient maintenus en hausse ».

Malgré le retour quasi-général des précipitations au terme des mois d'avril et de mai 2020, qui avait succédé à une sécheresse hivernale sé-

rière, l'amélioration de la pluviométrie n'aurait pas profité au développement de l'ensemble des productions agricoles.

« Si globalement les perspectives de croissance des cultures maraichères de saison, sucrières et de certaines rosacées se seraient améliorées, les rendements des céréales, des légumineuses et des fourrages seraient restés faibles, pâtissant du déficit pluviométrique qui avait entravé leurs phases de floraison », a ainsi relevé le Haut-commissariat.

Selon le HCP toujours, au deuxième trimestre, la masse monétaire aurait évolué au rythme de 5,7%, après +5,1% un trimestre auparavant, en glissement annuel ; l'encours des créances sur l'économie se serait accru de 6,7%, en glissement annuel, au lieu de +6% au premier trimestre ; tandis qu'il constatait un recul persistant des indices boursiers durant cette période.

Dans son point de conjoncture, qui retrace également les prévisions économiques pour le troisième trimestre 2020, le HCP table sur l'atténuation progressive de la baisse de la valeur ajoutée hors agriculture, « avec la reprise des activités du commerce, du transport et des industries manufacturières, s'établissant à -4,1% ». Tenant compte d'un abaissement de 5,9% de la valeur ajoutée agricole, le Haut-commissariat table sur une activité économique en régression de 4,6%, au lieu de +2,4% au troisième trimestre 2019.

Selon les projections du HCP, la demande étrangère adressée au Maroc s'améliorerait de 3% par rapport au deuxième trimestre 2020, mais sa baisse, en variation annuelle, se situerait à -15,6% ; la demande intérieure se redresserait, pour sa part, modérément et lentement ; alors que « la poursuite du repli de la demande

devrait continuer à pénaliser les activités hors agriculture, entraînant une baisse de leur valeur ajoutée de 4,1%, en variation annuelle au troisième trimestre 2020 ».

Si le HCP table sur une baisse de l'activité de -5,8% dans le secteur secondaire, il estime que la contraction de la valeur ajoutée industrielle s'atténuerait avec la reprise des industries adressées au marché local, mais que « les perspectives du faible redressement de la demande étrangère continueraient de peser sur les industries orientées vers l'export, notamment les IMME ».

Concernant les mines, il soutient que « la baisse de la consommation agricole mondiale devrait brider la dynamique de la demande internationale de fertilisants, dans un contexte de faible performance économique mondiale. La production des minerais non-métalliques s'ajusterait à une demande extérieure moins vigoureuse, entraînant dans son sillage un ralentissement de la croissance de la valeur ajoutée minière à +0,1%, au troisième trimestre 2020 ».

S'agissant de l'activité du secteur tertiaire, elle serait portée par la dynamique des secteurs de la communication et des services non marchands, et dans une moindre mesure par la reprise des activités du commerce et du transport, alors qu'elle resterait peu dynamique dans les services événementiels et dans l'hébergement, poursuit le Haut-commissariat.

Quant aux activités agricoles, leur VA poursuivrait son repli au rythme de -5,9%, en variation annuelle. Cette baisse ne devrait pas, pour autant, s'accompagner d'une augmentation de l'inflation alimentaire.

Alain Bouithy



L'activité économique régresserait de 4,6% au troisième trimestre, au lieu de +2,4% durant le même trimestre 2019, selon le HCP

## La Bourse de Casablanca dans le vert

La Bourse de Casablanca a clôturé la période allant du 29 juin au 03 juillet 2020 en hausse, ses deux principaux indices, Masi et Madex, gagnant respectivement 1,11% et 1,10%. Au terme de cette période, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, s'est affiché à 10.225,67 points et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, a cumulé 8.302,58 points. Dans ces conditions, les performances "Year-To-Date" (YTD) de ces deux baromètres se trouvent placées à -16,30% et -15,99%.

Quant aux indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 a gagné 1,18% à 9.184,14 points, alors que le FTSE Morocco All-Liquid a affiché une hausse de 1,23% à 8.743,54 points. Concernant l'indice de référence Environnement, social et gouvernance (ESG) "Casablanca ESG 10", il a gagné 1,15% à 758,53 points. Sur le plan sectoriel, les compartiments "Bâtiment et matériaux de construction", "Agroalimentaire" et "Services de transport" ont clôturé avec des hausses

respectives de 2,81%, 2,54% et 2,12%.

En revanche, 7 secteurs ont affiché des baisses variant entre -4% pour "Mines" et -0,18% pour "Logiciels et services informatiques".

Dans la foulée, la capitalisation boursière s'est chiffrée à 527,02 milliards de dirhams (MMDH).

La volumétrie de la semaine ressort, quant à elle, à 1542,06 millions de dirhams (MDH).

S'agissant des meilleures performances hebdomadaires, elles ont été signées par Dari Couspate, Ciments du Maroc et Alliances avec des hausses respectives de +6,01%, +5,36%, +5,11%.

En revanche, Delattre Levivier Maroc, CTM, et Atlantia ont accusé les plus fortes baisses avec respectivement -6,72%, -3,47% et -1,42%.

Sur le podium des valeurs les plus actives de la semaine figurent Cosumar, Attijariwafa Bank et Itissalat Al-Maghrib, avec des parts respectives de 23,85%, 18,32% et 11,16%.

## Les indicateurs hebdomadaires de BAM en 5 points clés

Voici cinq points clés des indicateurs hebdomadaires de Bank Al-Maghrib (BAM) pour la période allant du 25 juin au 1er juillet 2020 :

- Le dirham est resté quasi-stable par rapport à l'euro et s'est déprécié de 0,97% vis-à-vis du dollar.

- Au 26 juin 2020, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 290,7 milliards de dirhams, en progression de 1% d'une semaine à l'autre et de 22,5% en glissement annuel.

- L'encours global des interventions ressort à 105,8 milliards de dirhams, tenant compte des injections

de 34,6 milliards sous forme d'opérations de pension livrée, de 30 milliards dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et de 3 milliards de dirhams au titre des opérations de swap de change.

- Sur le marché interbancaire, le volume quotidien des échanges s'est établi à 6,4 milliards et le taux interbancaire s'est situé au cours de la période à 1,5% en moyenne.

- Sur le marché boursier, le MASI a reculé de 0,8%, portant sa contre-performance depuis le début de l'année à 16,1%.

# La SFI, l'IFU et Proparco investissent dans la santé en Egypte et au Maroc

La SFI, membre du groupe de la Banque mondiale, l'IFU, le Fonds d'investissement danois pour les pays en développement, et Proparco, filiale pour le secteur privé du groupe de l'Agence française de développement (AFD), apportent un investissement en capital d'un montant de 108,5 millions de dollars à Humania North Africa (Humania), une plateforme d'hôpitaux privés, contribuant à l'amélioration des soins médicaux en Egypte et au Maroc.

L'enveloppe d'investissement comprend une contribution de 45 millions de dollars pour la SFI et 63,5 millions de dollars mobilisés auprès de l'IFU à hauteur de 43,5 millions de dollars pour le compte

du Fonds d'investissement danois SDG, et 20 millions de dollars pour PROPARGO.

Le soutien financier aidera Humania à développer un réseau d'hôpitaux tertiaires de haute qualité en Egypte et au Maroc. Ce projet intervient alors que la pandémie de Covid-19 met sous pression les services de santé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pour l'IFC, il s'agit du deuxième partenariat avec Humania au cours de cet exercice financier.

En décembre 2019, l'IFC a permis la mise en place d'un financement islamique novateur d'un montant de 125 millions de dollars en faveur de la société Humania, qui fait partie du groupe de santé saoudien Bait Al Batterjee (BAB). Grâce à ces deux partenariats, Humania North Africa deviendra une plateforme de soins de santé investissant plus de 360 millions de dollars dans la région.

"Notre partenariat avec la SFI, l'IFU et Proparco nous aidera à réaliser d'importants investissements à un moment où la demande de soins de santé de qualité ne cesse d'augmenter", a déclaré Sobhi Abdul Jalil Batterjee, président d'Humania & BAB. "Il nous permettra de fournir des soins de santé abordables et de qualité, y compris des services spécialisés, alors que l'Egypte et le Maroc sont confrontés au Covid-19".

"Notre partenariat contribuera à redéfinir la contribution du sec-

teur privé aux soins de santé dans ces pays en construisant et en exploitant des hôpitaux conformément aux meilleures pratiques mondiales", a ajouté Makarem Batterjee, vice-président d'Humania & BAB.

Dans un premier temps, Humania prévoit la construction d'un nouvel hôpital à Alexandrie et une clinique en complément du Saudi German Hospital du Caire, en Egypte. Le projet comprendra également un nouvel hôpital multi-spécialité de haute qualité dans la nouvelle ville écologique de Zennata, au Maroc, nouvelle ville soutenue et financée par l'AFD. Ensemble, les deux hôpitaux disposeront de près de 600 lits d'hospitalisation et de 240 cliniques de consultation externe. Le groupe Humania opère déjà le Saudi German Hospital du Caire avec une capacité de 200 lits. Il est d'ores et déjà leader sur le marché égyptien.

"Nous sommes très heureux de continuer de soutenir Humania, notre partenaire et client de longue date dans le secteur de la santé", a déclaré Sergio Pimenta, vice-président de la SFI pour le Moyen-Orient et l'Afrique. "L'accord d'aujourd'hui témoigne de la force de notre partenariat avec l'IFU et Proparco. Ce projet est un bon exemple de la manière dont le secteur privé peut être mis à contribution pour élargir l'accès aux soins médicaux, renforcer le capital humain, améliorer l'inclusion sociale

et stimuler l'innovation dans les systèmes de santé de l'Egypte et du Maroc".

Le développement d'Humania est considéré comme essentiel dans ces deux pays où il y a une pénurie de médecins et de lits d'hôpitaux. Le secteur de la santé égyptien a besoin de 60 milliards de dollars d'investissements d'ici 2050 pour répondre à la demande croissante de services médicaux, tandis que le Maroc doit améliorer la prestation des soins de santé, en particulier pour les femmes et les enfants.

Lars Krogsgaard, directeur des investissements de l'IFU, a déclaré : "Nous sommes très heureux qu'en investissant dans Humania, nous puissions contribuer à accroître les capacités et à introduire un service de grande qualité dans le secteur des soins de santé en besoin en Egypte et au Maroc. Nous sommes convaincus que cet investissement profitera aux patients et qu'il constituera un élément important de l'ambition de ces pays d'assurer une couverture universelle des soins de santé".

Khimdje Djalal, directeur général adjoint de Proparco, a déclaré : "Chez Proparco, nous sommes très heureux de contribuer, sous l'impulsion de la famille Batterjee et en partenariat avec la SFI et l'IFU, au développement du secteur de la santé en Afrique du Nord à travers Humania North Africa. Nous avons pleinement

confiance dans l'expérience d'Humania North Africa pour aider à combler le déficit structurel des soins de santé de la région et fournir des services de qualité afin d'améliorer la qualité de vie de la population. Cette transaction revêt une importance particulière pour Proparco, car la région est actuellement confrontée à la crise de Covid-19 qui met en évidence le besoin crucial de développer des systèmes de santé de qualité et résistants dans des pays comme le Maroc et l'Egypte".

Le projet contribue à l'objectif de la SFI d'étendre le rôle des prestataires médicaux privés dans la région MENA, où les hôpitaux publics ont du mal à suivre la demande croissante des services médicaux. La SFI a investi et mobilisé plus de 286 millions de dollars au cours de l'exercice fiscal 2020 pour soutenir les soins de santé dans la région.

Cet investissement répond également aux nouveaux défis médicaux et sociaux en lien avec la récente crise sanitaire mondiale, ainsi qu'aux objectifs de Proparco de soutenir la construction et la modernisation d'hôpitaux et de cliniques privées, afin de garantir une amélioration durable des soins de santé. Proparco a investi dans plus de 1.355 lits supplémentaires dans les hôpitaux en renforçant la complémentarité des partenariats public-privé pour des services de qualité.



**108,5 millions de dollars seront consacrés à Humania North Africa, une plateforme d'hôpitaux privés**

# Reprise de la pêche de poulpe dans la circonscription maritime de Safi

Les services relevant du Département de la pêche maritime ont annoncé, dimanche, la reprise des activités de pêche de poulpe au niveau de la circonscription maritime de Safi au titre de la saison estivale 2020.

Selon la même source, le total autorisé des captures de poulpe au cours de la période allant du 5 juillet au 30 septembre prochain, au niveau de ladite circonscription maritime, a été fixé à 650 tonnes.

Et d'ajouter que les quotas des captures de poulpe relatifs à la circonscription mari-

time peuvent être révisés en fonction de l'évolution des indicateurs biologiques et d'exploitation de cette pêcherie, rapporte la MAP. Dans ce sens, une commission est mise sur pied au niveau de cette circonscription et comprend le délégué de la pêche maritime, en tant que président, et deux membres désignés par la Chambre de la pêche maritime représentant la pêche artisanale et côtière, ainsi que le représentant de l'Office national des pêches (ONP) et d'autres représentations professionnelles les cas échéant.

Parmi les missions de cette commission, figure la rationalisation de l'activité de pêche pour éviter l'épuisement du quota des captures de poulpe fixé à la circonscription maritime de Safi et ce, sur la base de la répartition fondée sur les résultats des données d'exploitation et l'effort de pêche au niveau de la circonscription.

La commission assure également la répartition, chaque mois, de ce quota entre les flottilles de pêche artisanale et côtière au niveau des différents points et du port de pêche relevant de la circonscription mari-

time, et procède à la délimitation du plafond des captures lors de chaque sortie pour chaque type d'unités de pêche (barque de pêche artisanale ou chalutier).

Elle veille, en outre, à ne pas dépasser le plafond fixé mensuellement et pour chaque type d'unité de pêche. Selon le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, le total autorisé des captures de poulpe durant la saison estivale 2020 est fixé à 6.875 tonnes, réparti entre les zones atlantique (5.305 tonnes) et méditerranéenne (1.570 tonnes).



# Art & culture

## Ennio Morricone, le Beethoven du western spaghetti



Le compositeur italien Ennio Morricone, décédé à 91 ans, a composé plus de 500 musiques de films, entrant dans la légende avec ses symphonies mêlant grand orchestre et tradition populaire pour le maître du western spaghetti Sergio Leone. Sa composition la plus mémorable restera sans doute le lancinant air d'harmonica joué par Charles Bronson dans "Il était une fois dans l'Ouest" (1968).

Dès l'âge de six ans, Ennio Morricone, né le 10 novembre 1928 à Rome, commence à composer. A dix ans, il s'inscrit au cours de trompette de la prestigieuse Académie nationale Sainte-Cécile à Rome, où il est remarqué par le grand professeur Goffredo Petrassi. Il étudie également la composition, l'orchestration, l'orgue et s'initie à la musique sérielle. Après avoir débuté par la musique "sérieuse", il com-

mence en 1961 à 33 ans au cinéma avec "Mission ultra-secrète" de Luciano Salce. Trouvant les musiques de films italiens médiocres et mièvres, il veut les renouveler et imposer un style plus "américain". La célébrité arrive avec "Pour une poignée de dollars" (1964) de Sergio Leone. Sa collaboration fructueuse avec le maître du western spaghetti lui apporte une réputation internationale. Mais Morricone ne se cantonne pas au western. Ce Romain compose des bandes originales pour des films d'époque comme "1900" ou "Vatel", des comédies telles que "La cage aux folles" et met en musique des films engagés: "Sacco et Vanzetti" ("Here's to You" chanté par Joan Baez), "La classe ouvrière va au paradis" ou "La bataille d'Alger". La recette de son succès: "Quand on entre dans un film, la musique frappe à

la porte, elle doit préparer le spectateur et sortir sans claquer la porte, sur la pointe des pieds". Discret et casanier, Morricone sortait peu de sa maison proche du Capitole à Rome. Un brin timide, il était mal à l'aise face aux applaudissements lors de ses concerts. Pendant toute sa carrière, Morricone a jonglé entre "musique légère" et classique, cinéma et télévision. L'histoire du cinéma retiendra surtout, outre bien sûr "Il était une fois dans l'Ouest", "Il était une fois en Amérique" et "Le bon, la brute et le truand" de Sergio Leone, ou encore "Théorème" de Pier Paolo Pasolini. Souvent d'ailleurs, ces chefs-d'œuvre ont d'abord été connus et aimés pour leurs musiques. Le génie de Morricone résidait dans l'impureté, ses emprunts apparemment anachroniques au néo-classicisme et au jazz, ou même au

pop-rock. Il compte aussi à son actif près de 80 compositions classiques, de musique de chambre et pour orchestre. Membre du Gruppo di Improvvisazione Nuova Consonanza, il a composé en particulier pour piano. S'il avait souvent l'air inquiet, derrière ses lunettes sévères, le maestro dirigeait aussi avec brio de grands orchestres, comme celui de Milan.

Grand amoureux de la chanson, il s'est associé à la star portugaise de fado Dulce Pontes le temps d'un disque, "Focus" (Universal), et à la chanteuse française Mireille Mathieu pour l'album "Mireille Mathieu chante Ennio Morricone" (1974). Il avait reçu en 2007 un Oscar pour l'ensemble de sa carrière, "une belle surprise" à laquelle il ne s'attendait plus, puis un autre en 2016 pour "Les huit salopards" de Quentin Tarantino.

## Au Liban, un unique concert sans public dans les ruines de Baalbek



L'Orchestre philharmonique du Liban a joué dimanche soir sans public au cœur des ruines romaines de Baalbek baignées de lumière, symbolique "message de résilience" lancé par un prestigieux festival dans un pays confronté à l'effondrement de son économie et à l'épidémie de Covid-19. La soirée, retransmise en direct par les télévisions libanaises et sur les réseaux sociaux, consue l'unique concert organisé cette année par le Festival international de Baalbek, sur le site archéologique éponyme, classé au patrimoine mondial de l'Unesco et situé dans l'est du pays. Sous la direction du chef d'orchestre Harout Fazlian, les quelque 150 musiciens et choristes étaient installés dans l'enceinte à ciel ouvert du temple de Bacchus, décoré d'impressionnantes colonnes corinthiennes. Sans public pour les applaudir mais filmés par des drones.

Ils ont débuté avec l'hymne nationale, enchaînant ensuite avec "O Fortuna", l'incipit de Carmina Burana. Le répertoire de la soirée mêle musique classique, rock, mais aussi des compositions des frères Rahbani, deux célèbres musiciens libanais, ou encore l'Hymne à la joie de Beethoven, en hommage au 250e anniversaire de la naissance du compositeur allemand. Le concert a duré un peu plus d'une heure. A la fin, le chef d'orchestre a salué ses musiciens et choristes, qui ont applaudi avec enthousiasme. Les étés au Liban sont traditionnellement rythmés par des concerts et

spectacles organisés par différents festivals qui attirent des centaines de spectateurs.

Des artistes de renommée internationale, à l'instar de Shakira, Sting, ou encore Andrea Bocelli, ont été à l'affiche ces dernières années. Mais cette année s'annonce austère dans un Liban en crise qui allège progressivement son confinement. Le festival de Baalbek est pour le moment le seul à avoir organisé un événement. Les autres n'ont encore rien dévoilé de leur programmation. "Notre cri est un cri culturel, une manière de dire que le Liban ne veut pas mourir, que nous avons un secteur culturel, artistique excessivement productif et créatif", a confié dimanche à l'AFP Nayla de Freige, présidente du festival de Baalbek, fondé en 1956. "Nous voulons donner un message de civilisation, d'espoir et de résilience", a-t-elle ajouté, précisant que les participants ont majoritairement accepté de jouer gratuitement.

Le pays connaît une dépréciation inédite de sa monnaie et une explosion de l'inflation. Selon les autorités, 45% de la population vit dans la pauvreté. Les difficultés économiques ont été un des catalyseurs à l'automne 2019 d'un soulèvement inédit contre la classe politique, accusée de corruption et d'incompétence. La crise a été amplifiée par les mesures de confinement adoptées pendant deux mois contre la pandémie de Covid-19. Le pays a officiellement recensé 1.873 cas, dont 36 décès.

# La série "H" débarque sur Netflix



La plateforme de vidéo à la demande Netflix a récemment annoncé - à sa façon - l'arrivée de l'intégrale de la mythique série de Canal Plus, "H", sur ses services. Netflix a notamment postée la phrase régulièrement prononcée par Jamel Debbouze au fil des quatre saisons de "H": "Dites moi pas que c'est pas vrai". Outre l'humoriste, le

casting était notamment composé de Ramzy Bédia et Eric Judor. Le service de streaming n'a toutefois pas donné de détails quant à la date d'arrivée de la série. Il faudra donc attendre jusqu'à "prochainement". Si la nouvelle a mis en joie les fans de la série, elle a aussi vraisemblablement fait le bonheur de Jame Debbouze lui-même.

En parallèle de cette annonce, Comédie+ a précisé que la série serait diffusée sur sa chaîne tous les jours à 19h à partir du 6 juillet et en replay sur myCANAL. "Notre manière à nous de souhaiter un bon anniversaire à Jamel Debbouze", ajoute la chaîne alors que ce dernier fêtait ses 45 ans, il y a quelques jours.

## Bouillon de culture

### Musée du Louvre

Le célèbre musée du Louvre, en plein cœur de Paris, a rouvert lundi ses portes au public, après trois mois et demi de fermeture en raison de l'épidémie de coronavirus. C'est sous les applaudissements mais sans l'affluence des grands jours, que ce musée, le plus visité au monde, a commencé à accueillir de nouveau les visiteurs, lundi matin, sous de fortes contraintes sanitaires. Selon la Direction du musée, des créneaux de visites de 500 personnes ont été mis en place toutes les demi-heures afin de respecter les règles sanitaires. "Aujourd'hui 7.000 personnes ont réservé, d'habitude on accueille 30.000 personnes", a indiqué Jean-Luc Martinez, président-directeur du musée du Louvre. Le musée, qui a perdu plus de 40 millions d'euros de recettes durant le confinement, accueille en temps normal 30.000 visiteurs par jour dont 75% sont formés de touristes américains, chinois, coréens, japonais, brésiliens...

Mais pour sa réouverture, il ne pourra compter que sur les touristes de pays européens les plus proches qui ont rouvert leurs frontières. Ils pourront ainsi découvrir les tableaux de peintres illustres comme la Joconde, la Victoire de Samothrace, la Liberté guidant le peuple, le Radeau de la méduse, la Vénus de Milo.



# Plaidoyer pour une culture intégrée dans l'offre touristique au Maroc



Le Président de la Fondation Nationale des Musées (FNM), M. Mehdi Qotbi, a récemment plaidé pour l'intégration de la culture dans l'offre touristique, y voyant un plus que peut offrir le Royaume. "C'est un véritable plaidoyer que je fais pour l'intégration de la culture dans l'offre touristique du Maroc", a-t-il déclaré à la MAP à l'issue d'une réunion de travail qu'il a eue avec le Directeur Général de l'Agence marocaine de presse, M. Khalil Hachimi Idrissi.

Le Maroc, a expliqué M. Qotbi, est d'une richesse et d'une variété patrimoniale et muséale exceptionnelle, d'où son appel aux différents intervenants du domaine touristique à prendre en compte l'importance de la dimension culturelle.

"Aujourd'hui nous pouvons être fiers. Grâce à la politique initiée par SM le Roi Mohammed VI dans le domaine du développement culturel, nous pouvons offrir aux touristes de visiter les monuments et les musées", s'est-il félicité.

De son avis, "il est essentiel d'intégrer

les musées et les monuments dans les offres touristiques" car "le Maroc a beaucoup de choses à offrir".

"En regardant des pays comme l'Italie, la France ou l'Espagne, il est clair que l'intégration des musées devient un élément essentiel dans l'offre touristique". Le Maroc doit offrir "un peu plus que du soleil", a tenu à souligner le président de la FNM.

Cet appel en faveur d'une culture intégrée dans l'offre touristique intervient à l'issue d'une réunion de travail consacrée aux moyens de renforcer la coopération tous azimuts MAP/FNM.

Lors de cette réunion, il a été convenu de renforcer l'alliance MAP/FNM en lui donnant une "extension structurée et documentée" via une nouvelle convention.

Outre MM. Hachimi Idrissi et Qotbi, la réunion s'est déroulée en présence de M. Abdelaziz El Idrissi, Directeur général du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain.





# La CAF, la FIFA, l'OMS et la SGSA réunies pour discuter de la sécurité et de la sûreté en Afrique



Dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19, la CAF, en partenariat avec des parties prenantes majeures telles que la FIFA, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Sports Ground Safety Authority (SGSA), a organisé une réunion de réflexion sur l'impact de la situation actuelle sur le football africain.

Ideée originale de la Division sécurité et sûreté de la CAF dirigée par le Dr Christian Emeruwa, la réunion virtuelle, tenue jeudi 2 juillet 2020, a mis l'accent sur l'intégration de la santé et de la sécurité en tant qu'éléments fondamentaux à prendre en compte pour effectuer la reprise des activités de football sur le continent.

En présence d'officiers de sécurité et de sûreté des différentes Associations membres (AM) ainsi que d'officiers de sécurité et de sû-

reté de la CAF, les participants ont souligné l'importance de travailler en collaboration avec des organismes d'Etat tels que le ministère de la Santé et des Unités de contrôle des maladies diverses pour orienter l'organisation d'activités sportives dans des conditions optimales.

« Cette réunion est la deuxième de ce type tenue par la CAF depuis que la pandémie de Covid-19 a bloqué toutes les activités de football sur le continent africain. Il est important de partager les expériences et de discuter avec nos homologues et parties prenantes de tous les coins du globe, et d'affiner les solutions basées sur une perspective africaine », a déclaré le Secrétaire général par intérim de la CAF, Abdelmounaim Bah.

De son côté, Helmut Spahn, directeur de la sécurité de la FIFA, a expliqué le cadre réglementaire défini par la FIFA pour guider les

AMs sur le redémarrage des activités sportives, en particulier le football.

Représentant l'OMS, le professeur Maurizio Barbeschi, conseiller spécial du directeur exécutif des urgences sanitaires, a présenté un aperçu régional de l'état de la Covid-19 en Afrique et des lignes directrices à l'intention des sportifs et des officiels.

Après la reprise de la Premier League en Angleterre, Ken Scott, chef de l'inspection à la SGSA, a développé les compétences et les techniques adoptées pour l'organisation de championnats notamment l'organisation de matchs de première division ou amateur à huis clos, tout en expliquant les mesures mises en place pour le retour progressif des fans qui pourraient être déployées par les AMs africaines.

Samson Adamu, directeur des compétitions de la CAF, a également présenté un ex-

posé sur la reprogrammation des tournois continentaux et son impact sur la sûreté et la sécurité des principaux intervenants, tandis que le Dr Emeruwa est revenu sur les restrictions et la sécurité sur le continent.

Ont également pris part à l'événement d'une journée qui a réuni plus de 80 participants: Mary Stephen du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique; Katharina Steinburg, responsable FIFA pour la sûreté et la sécurité; Massimiliano Montanari, PDG du Centre international pour la sécurité du sport et Shahin Rhahin, responsable de la sécurité et de la sûreté de la Confédération asiatique de football.

Par ailleurs, la CAF continuera de travailler avec toutes les parties prenantes pour évaluer la situation sur le continent et sera également disponible pour fournir des conseils où et quand cela sera nécessaire.

Caroline.com

## Le cyclisme national reprend de plus belle après trois mois de suspension

Après une suspension de trois mois causée par la pandémie de coronavirus qui a frappé de plein fouet le sport au Maroc et partout dans le monde, le cyclisme national reprend de plus belle au lendemain de l'annonce de l'allègement des mesures de confinement et du retour des activités sportives. Avec la décision des autorités compétentes permettant aux associations et clubs sportifs de reprendre leurs activités à partir du 24 juin, le vélo s'apprête à fouler les routes, les virages et les pentes qui ont vu défilier de grands noms du cyclisme depuis de nombreuses années. Les coureurs marocains se languissent d'impatience pour un retour à la compétition que ce soit sur la route ou sur circuit, pourvu que la reprise soit progressive, tout en respectant les mesures préventives plaçant la santé des cyclistes et des cadres techniques au-dessus de toute considération. Afin que la reprise des activités soit sûre, la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC) a mis en place un programme comprenant plusieurs mesures préventives notamment le respect de la distanciation sociale entre les pratiquants à travers des entraînements en petits groupes de dix dans un premier temps.

Alors que la pandémie imposait aux coureurs de poursuivre leur entraînement à domicile, la Fédération a veillé au maintien de leur forme physique grâce au suivi permanent et à l'organisation de courses virtuelles, à l'horizon d'un retour aux compétitions nationales, continentales et internationales, notamment les Jeux olympiques de Tokyo.

Dans une déclaration à la MAP, la vice-présidente du club Roue d'or de Mohammedia, Halima Berrad, a indiqué que le retour à l'entraînement en plein air après trois mois de suspension a été accueilli avec une grande joie par les coureurs de différentes catégories et par les jeunes en particulier.

Mme Berrad a souligné que les cadres techniques du club ont accompagné les coureurs tout au long de cette période et les ont incités constamment à poursuivre leur entraînement à domicile à l'aide d'un "home-trainer" qui donne au cycliste la possibilité de parcourir des distances depuis l'intérieur de la maison.

La vice-présidente du club a expliqué que la plupart des pratiquants ont manifesté leur adhésion au programme mis en place par le club, notant que ce programme tracé par les en-

traîneurs comprenait des exercices de maintien de la forme physique ainsi que des leçons théoriques focalisées sur l'aspect technique.

Mme Berrad a également mis en lumière la participation des coureurs d'élite aux nombreuses courses virtuelles organisées par la FRMC en partenariat avec l'Union cycliste internationale. Les cadres techniques du club n'ont pas négligé l'aspect psychologique qui joue un rôle essentiel après la formation à la pratique sportive, a fait savoir Mme Berrad, notant que ces cadres ont, depuis le premier jour du confinement, maintenu la communication avec les coureurs afin de les aider à surmonter cette période difficile et cette situation exceptionnelle.

Elle a souligné que les dirigeants du club souhaitaient naturellement soumettre les coureurs à des tests afin de déterminer le niveau de leur préparation physique notamment à travers des évaluations via des exercices de cardio et la mesure du niveau de masse musculaire en particulier au niveau des jambes.

Avec le début des entraînements en plein air, les encadrants ont veillé au respect des mesures de protection recommandées par les au-

torités concernées, notamment maintenir une distance d'au moins deux mètres entre les coureurs lors de l'arrêt, ne pas utiliser les mêmes équipements (vélo, casque, gants et bouteille d'eau), limiter le nombre des participants aux rassemblements à 15 personnes incluant les cadres techniques et mettre un masque pour recevoir les instructions des entraîneurs entre chaque séance.

"Nous attendons maintenant avec impatience le lancement par la FRMC du calendrier des compétitions locales qui serviront de phases préparatoires pour les compétitions internationales particulièrement les JO de Tokyo", a soutenu Mme Berrad. Le club parie actuellement sur le succès de cette première période d'entraînement et de préparation pour la prochaine étape, d'autant plus que le club compte dans ses rangs la championne du Maroc Yasmine Bouchiha et Abdellah Loukili, un des éléments de l'équipe nationale, qui a participé au championnat du monde sur route dans la ville norvégienne de Bergen en 2017 dans la catégorie des jeunes.

Par Taoufik Saoulaji  
MAP

# Griezmann balaye les doutes et redonne espoir au Barça

*Le Real continue d'assurer l'essentiel*

Le bijou de sa renaissance: avec un superbe but pour couronner le beau succès du FC Barcelone 4-1 à Villarreal pour la 34e journée de Liga, Antoine Griezmann a fait taire les critiques et redonné espoir au Barça, qui revient à quatre points du leader Real Madrid, vainqueur 1-0 à Bilbao dimanche.

Au coeur de la polémique malgré lui, après son entrée en jeu à la 90e minute contre son ancienne équipe, l'Atlético Madrid mardi (2-2), Griezmann (29 ans) a balayé les doutes sur sa force de résilience ce dimanche: son magnifique lob plat du pied gauche (45e) a redonné des couleurs au Barça, après le but de Luis Suarez (20e) et le contre son camp de Pau Torres (3e) sur lequel le Français aurait aussi pu marquer, et avant l'ultime réalisation d'Ansu Fati (86e), et remet un peu de suspense dans la course au titre en Liga.

Après la courte victoire du Real Madrid 1-0 à Bilbao grâce à un nouveau penalty de son capitaine Sergio Ramos, le rival madrilène comptait sept points d'avance avant le déplacement à Villarreal des Catalans, qui se devait donc de gagner pour garder une

once d'espoir de conserver leur titre de champion d'Espagne.

C'est chose faite, et avec la manière: un trio d'attaque "MSG" retrouvé, un Lionel Messi très complice avec ses deux partenaires d'attaque sur leurs deux buts, et un Barça qui a sorti la tête de l'eau le temps d'un match, après s'être noyé dernièrement entre les résultats mitigés et les bisbilles de vestiaire.

La preuve, avec l'image d'un "Grizi" qui a sauté dans les bras de son capitaine Messi pour célébrer son 9e but en Liga cette saison, tout sourire, après la réduction du score de Villarreal par Gerard Moreno (13e).

"Ils se sont coordonnés de manière extraordinaire, on a forcé leurs défenseurs à se découvrir. On a réussi à progresser sur les côtés et à attirer du monde dans l'axe. C'était exactement ce qu'on voulait. Ils ont fait un très bon match, ils ont beaucoup de qualités. On a terminé ce match satisfaits et eux aussi, j'en suis sûr, parce qu'on a fait un grand match et tout le monde s'est régalé", a savouré l'entraîneur Quique Setién en conférence de presse d'après-match, di-



manche soir.

"C'est vrai que c'est dur de le faire entrer ainsi, pour un joueur de son niveau. (...) Mais tu as toujours l'espoir qu'un joueur comme lui peut faire une action ponctuelle qui te permette de gagner le match", s'était justifié Quique Setién après le scandale de mardi, où il n'avait que trois minutes de fin de match à un attaquant champion du monde du calibre de Griezmann.

Confirmation ce dimanche, avec le joyau de Griezmann qui a suivi celui de Suarez et scellé la victoire du Barça, et cette prestation aboutie contre un Villarreal loin d'être timide et plus que jamais candidat à l'Europe (5e)... Une réplique nécessaire pour ne pas abandonner tout espoir dans la course au titre, à quatre points du leader madrilène (77 pts), encore sauvé par Sergio Ramos plus tôt dans la journée à San Mamés.

Real Sociedad, Getafe, et désormais Bilbao: lors de ces trois matches-clé, les Madrilènes ont fait jouer leur froid réalisme par leur indéboulonnable capitaine Sergio Ramos (34 ans), auteur dimanche de son 10e but de la saison en championnat d'Es-

pagne (73e), et qui emmène dans son sillage la Maison blanche vers un 34e titre de Liga de son histoire.

"Je suis fatigué. On dirait que tous les matches que l'on gagne, c'est uniquement grâce aux arbitres. Il faut respecter ce que font les joueurs sur le terrain. L'arbitre est allé revoir l'action, et il a sifflé penalty parce qu'il y avait penalty", a sèchement relevé Zidane en conférence de presse d'après-match.

Pour Zinédine Zidane, qui s'obstine à répéter que son équipe "n'a encore rien gagné" et à égrainer le nombre de matches restants en les qualifiant de "finales", le déplacement dans la cathédrale de San Mames à huis clos représentait la dernière grosse affiche avant une fin de calendrier en pente douce, contre Alavés, Grenade, Villarreal et Leganés.

Sans Eden Hazard (touché à sa cheville droite) et Raphaël Varane (préservé après son choc aux cervicales jeudi contre Getafe), le Real a tout de même enchaîné une 7e victoire en 7 matches depuis la reprise, pour poursuivre sa marche vers le titre.

## Laborieux, Liverpool retrouve le chemin du succès

Corrigé par Manchester City (4-0) jeudi, Liverpool a peiné pendant plus d'une heure mais a fini par prendre le meilleur sur le relégable Aston Villa (2-0), dimanche, pour la 33e journée de Premier League.

Les Reds reprennent provisoirement 23 points d'avance sur Manchester City, qui se déplace à Southampton.

Le club de Birmingham reste, lui, juste sous la ligne de flottaison, à la 18e place, avec un petit point de retard sur Watford (17e).

Après la rouste subie à l'Etihad, Jürgen Klopp avait assuré que son équipe n'était pas démobilisée par le premier titre de champion décroché par le club depuis 30 ans, mais c'est encore l'impression qu'ils ont donné en première période.

Avec Naby Keïta, Alex Oxlade-Chamberlain et Divock Origi titulaires, l'Allemand avait essayé de mettre un peu de sang neuf, sans pour autant céder à la tentation de lancer des jeunes inexpérimentés.

Mais pendant 45 minutes, on s'est ennuyé comme rarement à Anfield cette saison, le jeu étant lent, sans intensité ni inspiration

et sans la précision clinique dans les passes qui font la force habituelle des Reds.

"Nous sommes là où nous sommes parce que nous remportons les matches difficiles", a rappelé Jürgen Klopp, l'incroyable avance des Reds s'étant effectivement construite aussi à coup de succès de racroc. "Ce n'était pas une prestation brillante, mais une bonne prestation qui rapporte trois points".

Les champions ont fini par trouver la faille et porter à 24 leur série de victoires consécutives à domicile –record absolu en Premier League-- et à 57 le nombre de matches sans défaite, encore loin des 86 de Chelsea entre février 2004 et octobre 2008.

Alors que Liverpool faisait tourner le ballon autour de la surface de réparation des Villans, un peu comme dans un match de handball, Naby Keïta a été trouvé dans le rectangle et sa passe audacieuse à ras de terre est parvenue à Sadio Mané qui a marqué en force avec l'aide de la barre transversale (1-0, 71e).

En toute fin de match, Curtis Jones (19 ans) a fêté le contrat de cinq ans qu'il a signé

cette semaine avec le club où il est arrivé à neuf ans, en marquant le but du 2-0 sur une déviation de la tête en retrait de Mohamed Salah (2-0, 89e).

Un joli clin d'oeil de la relève qui ne fera que partiellement oublier la prestation moyenne d'un club qui ne joue plus que pour les statisticiens et l'Histoire.

Avec désormais 89 unités au compteur, Liverpool n'est plus qu'à 11 unités du record absolu de points pour un club anglais sur une saison, détenu par City (100 en 2017/2018), alors qu'il lui reste 5 rencontres à jouer.

En début de soirée, Manchester City a chuté à Southampton (1-0), dans un match qui aura été un condensé de ce qui a cloché dans sa saison pour briguer un troisième titre consécutif.

"On a fait une erreur et nous avons été punis. Nous devons nous améliorer car ça n'est pas la première fois que cela nous arrive cette saison", a déclaré l'entraîneur de City, Pep Guardiola. "Nous avons perdu beaucoup de matches et quand vous perdez beaucoup de matches, vous ne pouvez pas

espérer remporter la Premier League".

L'ouverture du score est venue d'un ballon bêtement perdu au milieu de terrain que l'attaquant Che Adams a envoyé de plus de quarante mètres au fond des filets, lobant Ederson, avancé.

Et à l'autre bout du terrain, il a manqué un soupçon de précision dans le dernier geste, même si le gardien Alex Mc Carthy a multiplié les parades face à Raheem Sterling (30e), David Silva (31e, 54e) ou Mahrez (37e), Gabriel Jesus (50e) alors que Fernando a trouvé le poteau (30e).

Plus tôt dans la journée, Sheffield United était revenu avec un nul (1-1) difficile de Burnley et perd encore du terrain sur les places européennes, puisqu'il se retrouve à neuf longueurs de Manchester United (5e).

West Ham peut, quant à lui, se mordre les doigts de ne revenir qu'avec un point de Newcastle (2-2), après avoir mené deux fois au score.

Ils accroissent leur avance sur la zone rouge à 4 points, mais un succès aurait été un pas important vers le maintien, après leur victoire (3-2) contre Chelsea mercredi.



Mots flechés

Par Abou Salma

# JEU & Loisirs

HEUREUX D'ÊTRE MIS À LA PORTE	HÉRÉDITAIRE	USUEL EN PANNE	LETTRES DE LORCA	FIN DE VERBE	CRACK CONSERVATEUR	DONNE TORT	RÉGIME PARTICULIER	PRIS DE PASSION
VÉRITÉ PREMIÈRE								
						SIGNAL SONORE		
VANTARD LETTRES DE SUAREZ		TROUBLÉ	TRAIN RAPIDE	CHAMPION DES ÉCHECS				
MINCE ET ÉLANCÉ					LETTRES D'ÉGÉE	PARTIE D'UNE ÉTINCELLE		
MINUTAGE					GRISONS DUE			
				PORTION DE COURBE			TRAVAIL DE CHOIX	RAISONNABLE
MARCHER DONNE LE CHOIX		GRECQUE	EN PRISON	DIFFICULTÉ	FILETS			
			RISSOLÉ RAYON				NOTE	
SOMMET TROMPE	DIAPHRAGME PINGRE				C'EST L'IRLANDE			
		RÈGLE PLATE	EN OFF	VOYELLES ROMAINS		DE BAS EN HAUT SECRET	UTOPISTE	
RIGOLOTE								
FORME D'ÊTRE			FARCE					

Solution mots flechés d'hier

NATUREL	I	AVANCE	A	FAIT APPEL AUX ANGLAIS	L	BLÉ ROUMAIN	GRECQUE	S	SAINTE NITOUCHE	VIE PRIVÉE	ARRÊTÉ
CLICHE				ROMAINS				PI	LE MÊME		ID
NÉGATIF CLUB	L	MIRETTE	O	E	L	CONDUIT HORS CHAMP		M			E
DE		ROMAINS LE BOUT DE LA RUE	M	L	LÂCHE COURT MÉTRAGE	M	O	U	PARTIE D'UN MATCH		T
POISSON D'EAU DOUCE	G	U	P	P	Y	INTUITIF VOM PÈRE D'ULYSSE		F			L
N	I	E	T	A	L	F	A	P	R	O	N
NON RUSSE	T	ZONA RATAFIÀ	E	R	R	SYMBÔLE DU CUIVRE		T			I
B	I	P	D	E	C	R	I	T			T
SIGNAL SONORE À MOI	M	I	E	N	R	U	I	N	E		E
R	E	N	F	O	R	T	C	O			S
SOUTIEN	E	F	F	O	E	ROLLÉES		E			S
GRAINS DE BEAUTÉ	N	A	E	V	I	P	E	T			I
COUPE DU MONDE	A	U	T	I	S	M	E				E

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Mustapha Elouizi  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**o.j.d. MAROC**

**2017**  
www.ojd.ma

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- Coordonnées
- Théâtre chanté - Après dix
- Œuvre de Hugo (Les ...)
- Période - Unique - Sigle de commerce
- Eclos - Enormément
- Risque - Règle
- Etat d'Asie - Le soleil le tua
- Recherche - L'absent
- En suite - Enjôlé
- Montrés - Possessif

**VERTICALEMENT**

- Sensible et rêveur
- Défense végétale - Fait du tort
- Ville du Royaume - Marquis célèbre
- Epoques - Mortel
- Objet de l'économie - Esprit
- Forme d'avoir - carte
- Élevé - Héros de Corneille (Le ...)
- Fond - Figure de ski
- Forme d'être - Métal - L'Union
- Outils de mangeurs

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	P	P	A	R	E	N	C	E	S
2	B	O	U	D	E		O	R	N	E
3	S	U	R		I	N	N	E		U
4	O	L	E	I	N	E		V	A	L
5	L	E		S	E	T	T	A	T	
6	U	T	E	S		T	E	S	T	E
7	M		S	U	I	E		S	I	L
8	E	S	S	E	S		B	E	T	E
9	N	E	O		I	R	E		R	V
10	T	A	R	E	S		C	R	E	E

## Grilles de sudoku

**Facile**

	8	4		1	5	2		
3			9	5	8			
			2		3			
9	4		8	2				
	3	1			2	4		
			9	4		1	7	
	3			9				
	1		5	6				4
5	9		7		1	3		

**Moyen**

	3		5					4
2			4	9				6
	8			2	5			
5			8			6	4	
	4	2	9			1		
	7	1		3				8
	6	7				8		
3			2	6				1
7			8				6	

**Difficile**

			7	5	3			
			5	6	7			
	5				2			
9			3	5				
	5	4	7	6	3	2		
			2	1		5		
6				8				
4	2			3				
5	8	9						

**Expert**

			5	2			6	
			9					2
2	1			3	8			
			4				8	
	8	4				7	5	
	3			5				
		3	9			6	1	
9			8					
	7		4	6				

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

7	6	3	9	2	5	1	4	8
9	2	4	6	1	8	3	7	5
1	5	8	3	7	4	2	9	6
2	4	7	8	3	6	5	1	9
3	8	5	4	9	1	6	2	7
6	1	9	2	5	7	8	3	4
5	7	6	1	4	2	9	8	3
8	9	2	7	6	3	4	5	1
4	3	1	5	8	9	7	6	2

**Moyen**

6	8	5	9	2	3	7	4	1
1	3	4	5	8	7	9	6	2
2	9	7	4	1	6	3	8	5
7	5	2	8	9	4	6	1	3
3	4	6	7	5	1	2	9	8
9	1	8	6	3	2	4	5	7
5	7	1	2	4	9	8	3	6
8	6	9	3	7	5	1	2	4
4	2	3	1	6	8	5	7	9

**Difficile**

7	9	1	8	4	6	5	3	2
5	8	6	2	9	3	4	7	1
2	4	3	7	5	1	8	9	6
6	1	7	9	3	8	2	5	4
9	5	4	1	2	7	3	6	8
3	2	8	5	6	4	9	1	7
8	6	5	4	7	9	1	2	3
4	3	2	6	1	5	7	8	9
1	7	9	3	8	2	6	4	5

**Expert**

7	2	9	4	5	6	3	1	8
4	5	8	3	1	2	9	6	7
1	3	6	7	9	8	4	5	2
3	1	5	9	8	4	7	2	6
9	6	7	2	3	5	1	8	4
8	4	2	1	6	7	5	3	9
5	7	4	6	2	3	8	9	1
6	8	1	5	4	9	2	7	3
2	9	3	8	7	1	6	4	5





ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE BERKANE  
 COMMUNE DE BERKANE  
 DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES  
 SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES  
 Régie de recette

**Avis d'appel d'offres N°01/2020RR**

Le **29 juillet à 10 h**, il sera procédé au Bureau de Monsieur le Président de la Commune de Berkane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert des lots concernant la vente des voitures, vélos et cyclomoteurs mis en fourrière, hors services, et non sortis dans les délais impartis.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du régisseur de recettes de la commune ou téléchargé du portail : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www.Marchés publics.gov.ma)

Les concurrents peuvent :

- \_ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune.
- \_ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président de la commune de Berkane.

\_ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance avant l'ouverture des plis.

L'estimation des prix se propose comme suit :

**1) Voitures hors service:**

N° DE LOTS	PRIX ESTIMATIF
1	4000,00
2	5000,00
3	3000,00
4	3000,00
5	4000,00
6	3000,00
7	4500,00
8	3000,00
9	5000,00

**4) cyclomoteurs hors service**

N° DE LOTS	PRIX ESTIMATIF
10	5000,00
11	4000,00
12	3000,00
13	4000,00
14	3500,00
15	11000,00

**5) vélos :**

N° DE LOTS	PRIX ESTIMATIF
16	1500,00

Les pièces justificatives à fournir sont contenues dans deux enveloppes.

**La 1<sup>ère</sup> enveloppe comporte :**

- 1) La déclaration sur l'honneur.
- 2) La ou Les pièces justificatives les pouvoirs confessés à la personne agissant au nom du concurrent.
- 3) L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.
- 4) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale.
- 5) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- 6) Copie du cahier de charge légalisé.
- 7) Le récépissé du cautionnement provisoire fixé à 1000,00 Dhs pour chaque lot.

**La 2<sup>ème</sup> enveloppe contient :**

- Le bordereau des prix
- L'acte d'engagement du prix offert pour chaque Lot signé et légalisé.

Les deux enveloppes sus mentionnées sont contenues dans une seule enveloppe fermée comportant le nom et l'adresse du concurrent.

Pour plus d'informations consulter le régisseur de recettes de la commune.

N° 5206/PA

المملكة المغربية  
 وزارة الترتيب الحكومي  
 والتمويل  
 والعلوم والتكنولوجيا  
 والاسكندمية الحكومية للتربية والتكوين  
 لجنة منى ملاذ - خنيفرة  
 المديرية الإقليمية أزبال

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS  
 SUR OFFRES DE PRIX**

Le **mercredi 29 juillet 2020**, il sera procédé au siège de la direction provinciale d'Azilal, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants:

N° d'AO	Objet	Cautionnement Provisoire EN DH TTC	Estimation Du Coût Des Travaux EN DH TTC	Date D'ouverture
01INV/2020/AZ	Travaux d'entretien, de Réhabilitation des installations des Bâtiments d'un lycée et de quatre collèges relevant de la direction provinciale d'Azilal, en deux (02) Lots : Lot n°01 : Travaux d'entretien, de Réhabilitation des installations des Bâtiments des collèges suivants : - Collège Al Atlas à la commune d'Ait Tamllil ; - Collège Ighir à la commune de Demnat ; Lot n°02 : Travaux d'entretien, de Réhabilitation des installations des Bâtiments du lycée et collèges suivants : - Lycée Omar Ibn Abdelaziz à la commune de Timoullite ; - Collège Tifert N'ait hamza à la commune de Tifert N'ait hamza ; - Collège Tagleft à la commune de Tagleft ;	Lot n° 01 : 10 000,00 Lot n° 02 : 10 000,00	Lot n° 01 : 400 000,00 Lot n° 02 : 460 000,00	29/07/2020 à 10H00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des constructions, des équipements et du patrimoine au sein de la direction provinciale d'Azilal. Il peut également être Téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au plus tard le **mardi 28 juillet à 16h30 au service des constructions, des équipements et du patrimoine à la direction provinciale d'Azilal** ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, au siège de la **direction provinciale d'Azilal**.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N° 5207/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES  
 SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
 N° 07/2020/PDR**

Le **12 Août 2020 à 10Heures du matin**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE IBN ZAIDOUNE A LA COMMUNE TEMSIA, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL**

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul **ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)** .

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **100.000,00Dhs (Cent mille Dirhams)**.
- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de : **9.795.774,00Dhs TTC (Neuf million sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-quatorze dirhams, 0Cts, toutes taxes comprises.)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics

**DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :**

a) Pour les concurrents installés au Maroc :

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau :

Secteur	Classe	Qualification
A	3	A2

b) Pour les concurrents non installés au Maroc :

Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 5208/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE DE SETTAT CHAMALIA  
CAIDAT D'OULAD SAID  
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAID  
\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Saïd, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	N° du local	Montant de la Caution en dhs	Estimation du cout mensuel de loyer établis par le maitre d'ouvrage
04/2020/O.S	Location d'un locale commerciale n° 20 de la commune d'Oulad Saïd – Province de Settata	11/08/2020 à 11 heures	20	4 200,00 (Quatre mille deux cent)	700,00 (Sept cent) dhs/mois

*Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au siège de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).*

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.*

*Les concurrents peuvent :*

- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Saïd province de Settata ;
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés au siège de la commune;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de L'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.

*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2.12.349 précité et prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.*

✓ Une visite des lieux sera organisée aux lieux du projet le **mardi 21/07/2020 ; départ à 10h 00 min du matin du siège de la commune.**

**N° 5209/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
COMMUNE D'AZILAL  
DIVISION TECHNIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 14/2020/C.AZ**

Le 29/07/2020 à 11 heures il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**-OBJET : AMENAGEMENT DES ENTREES DE LA VILLE D'AZILAL : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DES ENTREES DE LA VILLE D'AZILAL (CÔTE BENI MELLAL), COMMUNE D'AZILAL.**

*Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la division technique de la Commune d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).*

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinquante mille dirhams (50.000,00dhs).*

*L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : deux millions huit cent trente sept mille cent dhs 00 centimes. (2.837. 100 ,00 dhs).*

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.*

*Les concurrents peuvent :*

- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune d'Azilal ;
- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis ;
- ⇒ Soit les remettre directement au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*Les échantillons et documentations techniques devront être déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixé pour la séance d'ouverture des plis à 16 h30mn à la commune d'Azilal.*

*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.*

*Dossier technique comprenant :*

*Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification*

*Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivantes :*

Secteur	Classe minimale	Qualification exigées
J	2	J4

**NB :** les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de Consultation.

**N° 5212/PA**

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT  
ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE

**Avis rectificatifs des appels d'offres ouverts n°SS/2/2020 ET n°SS/3/2020**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane, porte à la connaissance des intéressés, que l'avis n° SS/2/2020 du 28 JUILLET 2020 à 10h30mn et l'avis n° SS/3/2020 du 28 JUILLET 2020 à 11h00mn, publiés au journal : LIBERATION N° 9057 du 03/07/2020, contiennent une erreur du montant en toutes lettres du cautionnement provisoire;

Les éléments rectifiés sont comme suit :

N° AO	Date & heure OP	Montant du cautionnement provisoire	
		En chiffre	En lettre
SS/2/2020	28/07/2020 à 10H30mn	1 900 dhs	Mille neuf cent dirhams
SS/3/2020	28/07/2020 à 11H00mn	1 900 dhs	Mille neuf cent dirhams

Le reste est sans changement.

**N° 5210/PA**

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE  
DE PRODUITS FORESTIERS  
N°02/2020/DREFLCD-RSZ**

Conformément aux dispositions des articles n° 01, 16, 18 du cahier des charges générales pour lavente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Joumada I 1432 (11 avril 2011) et publié au bulletin officiel N° 5940 -1<sup>er</sup> Joumada II 1432 (5-5-2011), il sera procédé le **23/07/2020 à 10h00min**, au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêt et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat Salé Zemmour Zaer, avenue Khaled Ibn Walid-Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la vente des produits forestiers récapitulés comme suit :

Province	Commune	Périmètre	Essence	Superficie (ha)	Volume présumés	Nature de coupe
Khémisset	Ezzhiligua	Camp Christian TF n°38774/R	Eucalyptus Gomphocephala et Camaldulensis	17,0032	BI = 131m <sup>3</sup> BF = 151 stères dont 120 stères de bois de souche	Coupe à culée noire

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification de Rabat Salé Zemmour Zaïr à Khémisset.

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20 000,00 dh).**

Les concurrents doivent fournir les pièces justificatives suivantes :

- ✓ Unedemande d'admission à l'appel d'offre rédigée sur papier timbré avec signature légalisée ;
- ✓ La photocopie de la carte d'identité nationale,
- ✓ La photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier en cours de validité ;
- ✓ L'attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- ✓ Le récépissé de versement du cautionnement provisoire ou attestation bancaire en tenant lieu ;
- ✓ La copie du statut certifié conforme à l'original pour les personnes morales ;
- ✓ La copie du cahier des clauses spéciales, dûment signée par le candidat, avec la mention manuscrite "lu et accepté sans réserve", en paraphant toutes les pages.

Pour les coopératives forestières, outre la demande de candidature et le cautionnements provisoire, le dossier comprend des photocopies certifiées conformes aux originaux, du statut de la coopérative, la demande d'inscription au registre local des coopératives et le procès-verbal de la constitution de la coopérative et du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou des photocopies de l'agrément ou de toute autre pièce en tenant lieu.

En application de l'article 16 du cahier des charges générale du 11 Avril 2011, toute personne physique ou morale désirant prendre part à l'appel d'offre devra faire parvenir à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr à Khémisset le dossier d'admission avant le **23/07/2020 à 10h00min**. Les dites soumissions rédigées sur papier timbré doivent être présentées, sous plis cachetés ne contenant aucune autre pièce.

**N° 5211/PA**

**CONSTITUTION**  
I/- Aux termes d'un acte SSP du 15/06/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU :  
Dénomination : « GLOBAL IMPORTATION DISTRIBUTION » SARLAU.  
Objet : Négociant. Marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportation.  
Siège Social : CASABLANCA, 26 AVENUE MERS SULTAN APPT 3 ETAGE 1.  
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).  
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir: Mr : NOUR EDDINE NAJJI : 100.000.00 DHS  
Durée : 99 ans.  
Gérance : Mr: NOUR EDDINE NAJJI, gérant pour une durée illimitée.  
II-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 464173.  
**N° 5213/PA**

H.R Outsourcing SARL  
Tél: 0661254316  
**CONSTITUTION**  
DECOSOURN SARL  
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 03/03/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes: -dénomination : DECOSOURN SARL  
Objet : IMPORT-EXPORT, ACHAT ET VENDE DE TOUS PRODUITS D'AGENCEMENT, AMENAGEMENT, FOURNITURES ET CONSOMMABLES  
Siège social : Hay El Qods Imm 4 Rés Majorelle H Appt 3 RDC Sidi Bernoussi Casablanca.  
Durée : 99 ans.  
Capital social : le capital social s'élève à 100 000,00 DHS, divisé en 1 000 Parts sociales de 100 DH chacune attribuées à :  
Mr. IMCHAD AYOUB: 500 PARTS  
Mr. IMCHAD ABDELWAHED: 500 PARTS  
Gérances : Mr. IMCHAD AYOUB  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 02/07/2020 sous le N°737971 – RC : 464035.  
**N° 5214/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE LAAYOUNE SAKIA  
EL HAMRA  
PROVINCE DE  
LAAYOUNE  
COMMUNE  
DE FOUM EL OUED  
En vertu de l'arrêté du gouverneur de la Province de LAAYOUNE N° 152de 01juillet 2020, il sera procédé au niveau de la commune de FOUM EL OUED à partir de 15 juillet 2020 pour une durée de quinze (15) jours l'ouverture d'une enquête publique relative au projet

de granulats pour le compte de la société CARRIERE ET TRANSPORT MENARA SUD. Le dossier sera déposé au siège de la commune de FOUM EL OUED durant la période de l'enquête publique.  
**N° 5215/PA**

**ENTREPRENDRE**  
BUSINESS CENTER  
2EKT IMM "S.A.R.L."  
Constitution  
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 25/06/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DENOMINATION: 2EKT IMM "S.A.R.L."  
OBJET : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION, NEGOCIANT  
LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI IER ETG N°3.  
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:  
- Mr ABDELKADER TALBI... 333,00 Parts  
- Mr MOHAMED ELIDRISSI ... 333,00 Parts  
- Mr EL HASSANE KHE-DIF ... 334,00 Parts  
Soit un total de 1000,00 Parts  
GERANCE : La société est gérée par les cogérants : Mr ABDELKADER TALBI, Mr MOHAMED ELIDRISSI, Mr EL HASSANE KHEDIF.  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.  
RC N°464085.  
Pour extrait et mention  
**N° 5216/PA**

**ENTREPRENDRE**  
BUSINESS CENTER  
MOTO PRATIK "S.A.R.L AU"  
Constitution  
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 25/06/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DENOMINATION : MOTO PRATIK "S.A.R.L AU"  
OBJET : MECANICIEN CONSTRUCTEUR, IMPORTATION ET EXPORTATION  
LE SIEGE : CASABLANCA, 217 BD BRAHIM ROUDANI RES AL FATH ETG 1 N°3  
CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune:  
- Mr KHALID IGHIROUAIOUR... 100,00 Parts  
Soit un total de 100,00 Parts  
GERANCE : La société est gérée par Mr KHALID IGHIROUAIOUR  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.

blanca.  
RC N°464237.  
Pour extrait et mention  
**N° 5217/PA**

Immatriculation  
personne physique  
MR FASSIH MOHSINE  
AACHAB TIBIYA  
OULFA  
RC: 441926  
Mr FASSIH MOHSINE titulaire de la CIN N BE571249 demeurant à RES RIAD OULFA 2 GR 9 ENTREE 22 APT 434 OULFA  
Activités : MARCHAND DE PLANTES MEDICINALES  
Siège sociale : DB ATAAOUNE RUE 90 N 36 HAY HASSANI Casablanca  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 01/07/2020 sous le numéro de registre de commerce 441926  
**N° 5218/PA**

**SEM SHOES**  
CONSTITUTION SARL  
AU  
I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 04/03/2020 il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :  
- Dénomination SEM SHOES SARL AU  
- Objet Social : FABRICANT DE CHAUSSURES -IMPORTATION ET EXPORTATION (Marchand Ou Intermédiaire Effectuant) - TRAVAUX A FACON  
- Siège social : RDC AL FATH 2 LOT N°97 BENYEKHLEF MOHAMMEDIYA.  
- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir :  
- Mme. BOUCHRA OUAZZANE...1000 parts En totalité... (1000 parts)  
-Durée : 99 ans.  
- GERANCE : Mme. BOUCHRA OUAZZANE, gérant associé unique pour une durée illimitée. Elle aura la signature sociale.  
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 02/07/2020 sous le N°625. RC N° 25547 le 02/07/2020 sous le numéro.  
**N° 5219/PA**

**AVIS DE PUBLICITE**  
HOTEL CLICHY SARL  
I- selon l'assemblée générale extraordinaire de la société « HOTEL CLICHY SARL » en date du 18/06/2020, il a été Décidé: Par voie de succession des ayants droits du défunt M.NOUR EDDINE CHRIF et selon l'acte d'héritage enregistré sous le N°228 dans le registre 52 le 18/03/2020 au tribunal de premier instance de Mohammedia qui justifie le droit de chaque héritier.  
•La transmission de 11000 parts sociales d'une valeur de 100 dh du défunt

M.NOUR EDDINE CHRIF aux héritiers suivants :  
- 1833 parts sociales à sa Mère Mme HEMMOUDA FATIMA.  
- 1375 parts sociales à son épouse Mme. MOUNA BOUJAAJAT.  
- 3896 parts sociales à son fils Mr CHRIF MOHAMMED.  
- 3896 parts sociales à son fils Mr CHRIF SAMI.  
• Modification l'article: 7 des statuts.  
• La cessation des fonctions du gérant M.NOUR EDDINE CHRIF à cause de son décès  
• La Nomination de M.OUAHBI MUSTAPHA, en tant que gérant associé de la société.  
• L'attribution de la signature sociale et la signature bancaire unique au gérant associé M.OUAHBI MUSTAPHA (Modification l'article 43 des statuts)  
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 06/07/2020 sous le N° 907999.  
III- Le déclaration de modification de ladite société à été effectuée au niveau du registre du commerce tribunal de commerce d'AGADIR le 06/07/2020 .RC :25267  
**N° 5220/PA**

« BLANCAFLOR SA »  
EX : GRANDS MOULINS DE BENI ENSAR SA  
Tel: 05 36 60 88 22 – Fax: 05 36 34 81 13  
R.C N° : 266  
I/ Aux termes du PROCES VERBAL en date du 08 Juin 2020, l'AGE de la SA « GRANDS MOULINS DE BENI ENSAR » au capital de 16.000.000,00 DH dont le siège social est à NADOR, ROUTE DE MELILIA BENI ENSAR a décidé :  
• De changer la dénomination de la dite société par : " BLANCAFLOR SA"  
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Première instance de Nador le 01/07/2020 sous le N° 711  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
**N° 5221/PA**

«VICTORY INFINITY»  
SOCIETE  
A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE  
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS  
SIEGE SOCIAL: BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3-MOHAMMEDIYA  
Constitution d'une SARL-AU  
Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 08/06/2020, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DENOMINATION : «VICTORY INFINITY» SARL-AU  
OBJET SOCIAL : La société a pour objet :  
-Travaux de génie civil,

Bâtiment et travaux publics (BTP) et tous corps d'état.  
SIEGE SOCIAL:BD SEBTA HAY MERIEM N° 36 ETAGE 1 APPT 3-MOHAMMEDIYA.  
CAPITAL SOCIAL:Le capital est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales de 100,00 DHS chacune et attribuées à l'associé Unique.  
DUREE SOCIALE : 99 années.  
GERANCE : La société sera gérée parM. Zakaria BELKBIR, de nationalité marocaine, né le 17/09/1985à MOHAMMEDIYA, titulaire de la C.I.N N° T205054et demeurant à RES LA SIESTA BEACH GH 2 IMM 2-MOHAMMEDIYA, pour une durée illimitée.  
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1èreinstance de Mohammedia le22/06/2020 sous N°574, R.C N° :25473.  
**N° 5222/PA**

«SAVEUR DE COCODY»  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE  
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS  
SIEGE SOCIAL: RESIDENCE YASMINA, ANGLE BOULEVARD CADI TAZI ET ABDELLAH BEN YASSINE, IMMEUBLE N°A-MOHAMMEDIYA  
Constitution d'une SARL-AU  
Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 28/05/2020, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DENOMINATION : «SAVEUR DE COCODY» SARL-AU  
OBJET SOCIAL : La société a pour objet :  
-Exploitant milk-bar (café).  
SIEGE SOCIAL:RESIDENCE YASMINA, ANGLE BOULEVARD CADI TAZI ET ABDELLAH BEN YASSINE, IMMEUBLE N°A-MOHAMMEDIYA.  
CAPITAL SOCIAL:Le capital est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales de 100,00 DHS chacune et attribuées à l'associé Unique.  
DUREE SOCIALE : 99 années.  
GERANCE : La société sera gérée parM. Abdelghani OULD SAHRAOUIA, de nationalité marocaine, né le 26/09/1979à MOHAMMEDIYA, titulaire de la C.I.N N° T177502et demeurant à DERB RBAT N°48 BLOC 27-MOHAMMEDIYA, pour une durée illimitée.  
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1èreinstance de Mohammedia le22/06/2020 sous N°573, R.C N° :25471.  
**N° 5223/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE L'ORIENTAL

**REGION DE L'ORIENTAL**  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS  
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 67 /2020 /BR  
Le 04/08/2020 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
ETUDES TECHNIQUES DETAILLEES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POINT DE DEBARQUEMENT AMENAGE AU DOUAR D'AHMID, COMMUNE DE TROUGOUT, PROVINCE DRIOUCH.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma  
La caution provisoire : 17000,00 DHS (dix-sept mille dirhams)  
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.125.000,00 DHS TTC. (Un million cent vingt-cinq mille dirhams TTC.)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental.  
- Soit déposer par voie électronique via le portail des marchés publics  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.  
- Pour les bureaux d'études marocains : une copie légalisée du certificat d'agrément (décret 2-98-984 du 22/03 1999) pour le domaine D13-D14, D15, D16, D17, D18 doivent être produites.  
- Pour les bureaux d'étude étrangers doivent fournir le dossier technique tel qu'il est prévu par le règlement de consultation.  
**N° 5224/PA**



ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau  
DIRECTION

GENERALE DE LA METEOROLOGIE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 04/2020/DGM  
Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 11/08/2020 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 04/2020/DGM, relatif à la fourniture de produits chimiques pour le réseau d'observation et d'insémination du programme AL-GHAÏT (Préfecture Beni Mellal)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 dhs (Huit Mille dirhams).

-L'estimation des coûts du prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 306 000,00 Dirhams TTC (Trois Cent Six Mille DhsTTC).

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani à Casablanca.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation

des marchés publics Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 5225/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau  
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2020/DGM/SEGMA

Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale  
Le 06/08/2020 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 12/2020/DGM/SEGMA, pour la fourniture de produits d'impression papiers et imprimés pour les centres d'observation et de prévision météorologiques de la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 180 000,00 Dirhams (Cent quatre vingt mille dirhams TTC).

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 5226/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAOURIRT  
COMMUNE DE TAOURIRT  
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES  
SERVICE MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°03/2020

Le 04/08/2020 à 11h du matin sera procédé, dans les bureaux de président du conseil communal de Taourirt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour Travaux de construction de trois blocs sanitaires à la place El Massira - Taourirt. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service marché, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 8.000,00dhs.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 460.799,30 DH.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service marché.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit l'envoyer par courrier électronique. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09du règlement de consultation.

N° 5227/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS  
N° 37/INV/2020

Le 30/07/2020 à 10h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement de 05 espaces d'orientation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000 DH (Cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 133 488,00 DHS TTC (Cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés

au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur : A - Qualification : A2 ou A5 - Classe : 5 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation. N° 5228/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES, DES CONSTRUCTIONS, DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE BUREAU DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 38/INV/2020, 39/INV/2020, 40/INV/2020 et 41/INV/2020

Le 30/07/2020, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N° 38/INV/2020 à pour objet l' Acquisition du mobilier d'enseignement pour l'équipement des espaces d'information et d'aide à l'orientation des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ, programmé à 11h00 ;

- L'AOO N° 39/INV/2020 à pour objet l' Acquisition du mobilier de bureau pour l'équipement des espaces d'information et d'aide à l'orientation des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ, programmé à 11h30 ;

- L'AOO N° 40/INV/2020 à pour objet l'Acquisition du matériel informatique pour l'équipement des espaces d'information et d'aide à l'orientation des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ, programmé à 12h00 ;
- L'AOO N°

41/INV/2020 à pour objet l'Acquisition du mobilier d'enseignement de l'éducation inclusive destiné aux établissements scolaires primaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ, programmé à 12h30.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 DHS TTC (Deux mille Dirhams TTC) pour chaque appel d'offres.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 74 700,00 DHS TTC (Soixante-quatorze mille sept cents Dirhams TTC) pour L'AOO N° 38/INV/2020 ;

- 28 500,00 DHS TTC (Vingt-huit mille cinq cents Dirhams TTC) pour L'AOO N° 39/INV/2020 ;

- 45 000,00 DHS TTC (Quarante-cinq mille Dirhams TTC) pour L'AOO N° 40/INV/2020 ;

- 99 000,00 DHS TTC (Quatre-vingt-dix-neuf mille Dirhams TTC) pour L'AOO N° 41/INV/2020.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 5229/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
CONSEIL DE LA PROVINCE DE DRIOUCH  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 07/2020/CPD  
Séance publique

Le : 07/08/2020, à 15H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

**CONSTRUCTION DE MURS DE CLOTURE ET ACQUISITION DE CITERNES A EAU DANS LES ECOLES SITUÉES DANS LES COMMUNES RELEVANT DE LA PROVINCE DE DRIOUCH**

- Province de Driouch - Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniquedu Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :50.000,00 DHS (Cinquante Mille Dirhams) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :2.774.400 ,00DHS (Deux millions sept cent soixante-quatorze mille quatre cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 5230/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PREFECTURE DE CASABLANCA  
PREFECTURE DE CASABLANCA

RONDISSEMENTS DE BEN M'SICK  
SECRETARIAT GENERAL  
D.R.H.B/SLM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2020

Le 04 Août 2020 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements Ben M'sick , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'achat du matériel informatique à la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de la Logistique et des Marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille Dirhams ( 10 000,00 dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quatre vingt quatre mille Dirhams ( 294 000,00 dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5231/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PREFECTURE DE CASABLANCA  
PREFECTURE D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SICK  
SECRETARIAT

GENERAL D.R.H.B/SLM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2020

Le 03 Août 2020 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'achat des manuels et livres scolaires pour les élèves du 2ème , 3ème , 4ème , 5ème et 6ème année primaire relevant de la Préfecture d'Arrondissements Ben M'Sick dans le cadre de l'opération d'un million de cartables au titre de l'année scolaire 2020/2021. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service de la Logistique et des Marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams (20.000,00 dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un Million cent soixante treize Mille sept cent vingt deux Dirhams cinquante centimes TTC (1 173 722,50 dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5232/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 10/2020/INDH

Le 04 Août 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Irchiguien et Tafraoute Nwamane relevant de la commune El Hammam - Province de Khénifra  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille Dirhams (3.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent sept mille sept cent quatre vingt douze dirhams TTC (207.792,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5233/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA

SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 11/2020/INDH

Le 04 Août 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Boulmattat relevant de la commune Aït Ishaq - Province de Khénifra  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit mille Dirhams (8.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent trente neuf mille neuf cent trente quatre dirhams TTC (539.934,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5234/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE

DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 12/2020/INDH

Le 05 Août 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Tagnite relevant de la commune Aït Ishaq - Province de Khénifra  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf mille dirhams (9.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent quatre vingt sept mille deux cent huit dirhams TTC (587.208,00 Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5235/PA